RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS – PARTIE 2 : INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LES ALLOCATIONS DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SUR L'ENVELOPPE DE FINANCEMENT D'ANALYSES DU SECTEUR DANS LE FINANCEMENT POUR LA PRÉPARATION DU PLAN SECTORIEL DE L'ÉDUCATION

Pour décision et information

1. OBJET

1.1. L'objet du présent document est de résumer les délibérations du Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) lors de la réunion présentielle qui s'est déroulée à Washington du 29 avril au 1er mai 2014. Il s'agit du premier rapport du CGPC au Conseil d'administration. Il exclut les recommandations concernant les directives opérationnelles relatives aux ressources nécessaires et aux incitations dans le modèle de financement et le dispositif pilote de financement fondé sur les résultats figurant dans la première partie du rapport du CGPC au Conseil d'administration, qui a été présenté au Conseil pour décision lors de son audioconférence du 28 mai 2014.

1.2 Ce document comporte les parties suivantes :

- Section 2 : Recommandations sur les allocations de financement pour la mise en œuvre du programme (paragraphe 2.1)
- Section 3 : Observations générales du CGPC concernant les dossiers de requête de financement pour la mise en œuvre du programme (paragraphe 3.1)
- Section 4 : Comptes rendus programmatiques des Entités de gestion pour les financements plus modestes (paragraphe 4.1)
- Section 5 : Recommandations sur une enveloppe de financement d'analyses du secteur dans le financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation (paragraphe 5.1)
- Section 6 : Le point sur la deuxième série d'accords de financement de 2013 et la deuxième série de requêtes de 2014 (paragraphe 6.1)
- Section 7 : Le point sur l'Examen du portefeuille (paragraphe 7.1)

1.3 Ce document comporte les annexes suivantes :

Annexe 1 – Ordre du jour de la réunion présentielle du CGPC du 29 avril au 1er mai 2014
Annexe 2 – Liste des participants pour la réunion présentielle du CGPC du 29 avril au 1er mai 2014
Annexe 3 – Rapports d'évaluation finale pour la mise en œuvre du programme recommandée

2. REQUÊTES DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Recommandation

2.1 Le CGPC recommande la décision suivante au Conseil d'administration :

BOD/2014/06-XX – <u>Approbation des allocations de financement pour la mise en œuvre du programme</u> : Le Conseil d'administration :

1. approuve l'allocation provenant du Fonds fiduciaire du GPE pour le financement de la mise en œuvre du programme, telle que décrite dans les requêtes soumises lors du premier cycle de 2014 et répertoriées dans le tableau 1 du document BOD/2014/06 DOC XX, sous réserve :

 a) de la disponibilité des fonds ; et

 b) de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de ressources du Fonds fiduciaire pour le financement de la mise en œuvre du programme sous forme de versements annuels.

2. demande au Secrétariat :

 a) d'inclure dans sa notification de l'approbation des allocations à chacun des Groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) les conditions, demandes de compte rendu et observations sur le programme définies dans le tableau 2 du document BOD/2014/06 DOC 11 ;

 b) d'informer le CGPC lors de sa prochaine réunion présentielle sur les points présentés aux lignes « Conditions » et « Compte rendu » dans le tableau 2 du document BOD/2014/06 DOC 11.

Raisons de la recommandation

2.**2** Le tableau 1 ci-après récapitule les dossiers de requête de financement pour la mise en œuvre du programme qui ont été examinés par le CGPC lors de sa réunion du 29 avril au 1er

mai 2014, ainsi que les recommandations relatives aux financements (notamment les allocations de supervision et les commissions de gestion des Entités).

Tableau 1 : Récapitulatif des requêtes de financement pour la mise en œuvre du programme et des recommandations du CGPC relatives aux financements (tous les montants sont exprimés en dollars américains)

Pays	Entité de supervision (ES) ou Entité de gestion (EG) :	Allocation requise	Allocation recommandée par le CGPC	Allocation de supervision[1]	% de commission des Entités et montant)	Période	Source de financement
Pakistan-Sindh	Banque mondiale (ES)	66 000 000	66 000 000	600 000	1,75 % - 770 000[2]	3 ans	Fonds du GPE II Fonds du GPE
Pakistan-Baloutchistan	Banque mondiale (ES)	34 000 000	34 000 000	500 000	1,75 % - 595 000	3 ans	Fonds du GPE
Togo	Banque mondiale (ES)	27 800 o00	27 800 000	750 000	1,75 % - 486 500	3 ans	Fonds du GPE
Haïti	Banque mondiale (ES)	24 100 000	24 100 000	600 000	1,75 % - 421 750	3 ans	Fonds du GPE
Ouzbékistan	Banque mondiale (ES)	49 900 000	49 900 000	500 000	1,75 % - 873 250	3 ans	Fonds du GPE
Totaux		**201 800 000**	**201 800 000**	**2 950 000**	**3 146 500**		

[1] Les montants de l'Allocation de supervision sont équivalents ou inférieurs aux montants standard indiqués dans la note d'orientation sur les Allocations de supervision approuvée par le Conseil d'administration en novembre 2013.

[2] La première année, le financement de 22 millions de dollars proviendra du Fonds fiduciaire II du GPE (contributions de l'UE). Aucune commission de gestion des Entités n'est applicable sur cette tranche, car les commissions sont déduites directement de la contribution des donateurs. La deuxième et la troisième années, le financement de 44 millions de dollars proviendra du Fonds principal du GPE, et une commission de gestion des Entités de 1,75 % ou de 770 000 dollars sera appliquée à cette portion du financement.

2.3 Comme le montre le **tableau 1** ci-dessus, le CGPC recommande l'approbation par le Conseil de tous les dossiers de requête, tels que présentés par les GLPE concernés.

Le Conseil doit prendre note des points suivants :

Ouzbékistan

2.4 L'Ouzbékistan a soumis une requête pour le second cycle de financement de 2013, à hauteur de 49 900 000 dollars. Le Comité consultatif financier (CCF) a décidé de ne pas recommander le financement de la proposition pour le moment, car des cas de travail forcé des enfants parrainé par l'État ont été rapportés dans le pays pendant la saison de la récolte du coton. Des membres du CCF ont également fait part de leur préoccupation concernant l'absence de consultation et l'adhésion limitée au GLPE en Ouzbékistan. Le Conseil a discuté des questions soulevées par le CCF et décidé qu'une proposition révisée de l'Ouzbékistan, tenant compte de ces questions, serait examinée par le comité approprié lors du prochain cycle de financement, début 2014.

2.5 Au cours de sa réunion du 29 avril au 1er mai 2014, le CGPC a examiné une proposition révisée et déterminé que l'Ouzbékistan avait réalisé des progrès dans la gestion des problèmes techniques identifiés, ainsi que des questions politiques soulevées. Le CGPC a également pris bonne note des avancées en matière de prise en compte des langues minoritaires. Sur la question du travail forcé et du travail des enfants, le CGPC note que l'ES a intégré des mécanismes de suivi et de règlement pour faire face aux risques du travail des enfants et du travail forcé, qu'une étude de l'OIT reflète les progrès accomplis en matière de respect des législations nationales et internationales sur le travail des enfants, et que ces progrès continuent d'être suivis par l'OIT.

2.6 Toutefois, le CGPC demeure particulièrement préoccupé par la question du travail forcé et de son impact potentiel sur les enseignants. Le CGPC recommande que la question soit systématiquement suivie au niveau du projet et demande à l'Agence de coordination de rendre compte au CGPC des résultats obtenus au niveau du projet et des tendances sectorielles et nationales. En outre, le CGPC demande à l'ES des précisions sur les facteurs déclencheurs du mécanisme de règlement intégré dans le projet pour réduire les risques associés au travail des enfants et au travail forcé, notamment en ce qui concerne les enseignants, et note l'importance fondamentale du suivi par un tiers indépendant.

2.7 Comme indiqué précédemment par le CCF, il existe un risque, en termes de réputation, à financer des pays où des violations des droits de l'homme peuvent avoir lieu. Néanmoins, le CGPC reconnaît que le financement du GPE peut avoir des effets positifs en termes d'amélioration de la gouvernance dans le pays. Le CGPC recommande au Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement (GERF) d'examiner cette question globalement, en conjonction avec ses travaux sur la gestion des risques.

Nigéria[3]

2.8 Le CGPC rappelle au Conseil que le Nigéria a soumis une requête pour le second cycle de financement de 2013, ce qui n'était pas recommandé, car cela semblait précipité et le dossier comportait un certain nombre de faiblesses. Le pays a donc été invité à soumettre une requête en 2014. Cependant, aucune requête n'a été soumise alors qu'elle était attendue au cours du premier cycle de financement. Le Secrétariat s'attend à présent à ce que le pays soumette une requête pour le second cycle de financement, en septembre 2014. Le CGPC note que les élections nationales nigérianes qui se dérouleront cet été pourraient influer sur la requête en raison du manque de capacités lié à l'attention portée à la campagne électorale.

2.9 L'évaluation finale du Secrétariat réalisée dans le cadre du processus d'examen de la qualité pour chacun des dossiers de requête est fournie en **annexe 3**.

2.10 Le **tableau 2** ci-dessous contient les conditions recommandées par le CGPC, les demandes de compte rendu au CGPC, ainsi que les observations générales relatives à chaque dossier de requête. Conformément à la décision recommandée, celles-ci seront communiquées par la Directrice Générale du Partenariat mondial pour l'éducation dans la notification aux Gouvernements concernés de la décision du Conseil concernant le financement.

[3] Le Secrétariat prend note de la situation au Nigéria dans le contexte des atteintes à la sécurité et de l'enlèvement des lycéennes qui ont eu lieu dernièrement et fait part de ses préoccupations.

Tableau 2 : Commentaires du CGPC sur les dossiers de requête de financement pour la mise en œuvre du programme

Haïti	
Conditions	S.o.
Compte rendu	S.o.
Observations	En ce qui concerne la viabilité du programme (que ce soit à court ou à long terme), le Comité demande à être informé par le biais de revues sectorielles conjointes sur la marche à suivre et les prochaines étapes de l'élaboration d'un cadre légal favorisant la viabilité. Le Comité apprécie la détermination du GLPE à corriger le déséquilibre actuel en termes d'équité entre les sphères publiques et non publiques au sein du système éducatif. Le Comité souligne le rôle important des organisations de la société civile, des organisations d'enseignants et des autres groupes non gouvernementaux dans le cadre du GLPE et les invite à participer de manière plus régulière à ses activités, en particulier en raison de la place prédominante des acteurs non publics au sein du système éducatif haïtien. Le Comité recommande une coordination permanente entre les partenaires dans la mise en œuvre des programmes afin de garantir un appui sectoriel complémentaire et harmonisé, et souhaite que cette coordination soit au centre des revues sectorielles conjointes. Le Comité se réjouit du développement d'un système d'accréditation normalisé pour les écoles non publiques et demande à être informé régulièrement, au niveau du secteur par le biais des revues sectorielles conjointes, sur les progrès réalisés dans la mise en place de ce système pour assurer la conformité des écoles non publiques à un certain nombre de normes minimales.
Pakistan-Sindh	
Conditions	S.o.
Compte rendu	S.o.
Observations	Le Comité encourage l'exploitation des données disponibles pour accroître la responsabilité et éclairer les décisions techniques. Par ailleurs, le Comité souhaite que des progrès soient réalisés dans l'élaboration d'une stratégie claire en matière de gestion des données, notamment dans la manière dont les données seront utilisées pour promouvoir la

	revue participative du Plan sectoriel de l'éducation (PSE), influer sur la prise de décision, faciliter le dialogue politique et introduire des changements de politique. Le Comité s'intéresse à la manière dont les données seront exploitées pour renforcer le dialogue sur l'action à mener pour améliorer l'égalité entre les sexes. Le Comité demande à l'ES un compte rendu des résultats obtenus dans le cadre du projet plus large de la Banque mondiale pour le secteur de l'éducation de la province de Sindh (SEP II), conformément aux obligations de rapport du GPE qui prendront effet en janvier 2015, et plus généralement les résultats liés aux actions menées dans ce secteur. Le Comité prend également acte de l'engagement à accroître la contribution de l'État au secteur de l'éducation, qui passera de 2,1 % à 4 % au niveau fédéral d'ici 2018, et suivra les progrès accomplis dans ce domaine par le biais des revues sectorielles conjointes.
Pakistan-Baloutchistan	
Conditions	S.o.
Compte rendu	S.o.
Observations	Le Comité salue le rôle joué par la communauté locale dans la gestion des services éducatifs. Le Comité encourage vivement le secteur de l'éducation à définir une politique sur la langue d'enseignement. Le Comité apprécie l'engagement pris par les pouvoirs publics de recruter des enseignants contractuels rémunérés par l'État à compter de l'exercice suivant la période de mise en œuvre du financement (c'est-à-dire trois ans) et souhaite suivre les progrès réalisés pour atteindre cet objectif. Le Comité souligne le rôle essentiel de la collecte de données et son importance dans la prise de décision. Le Comité prend également acte de l'engagement à accroître la contribution de l'État au secteur de l'éducation, qui passera de 2,1 % à 4 % au niveau fédéral d'ici 2018, et suivra les progrès accomplis dans ce domaine par le biais des revues sectorielles conjointes. Par ailleurs, l'absence d'analyse des conflits dans l'éducation est préoccupante. Il est fortement recommandé de partager avec les différents partenaires l'analyse des conflits effectuée par l'UNICEF. Le Comité souhaite connaître le

	processus par lequel cette analyse des conflits éclairera la prise de décision concernant la mise en œuvre et comment elle sera utilisée dans le cadre de la revue sectorielle conjointe qui aura lieu chaque année.
Togo	
Conditions	S.o.
Compte rendu	S.o.
Observations	Le Comité note l'intégration dans le programme des enseignements tirés et des expériences passées. Le Comité reconnaît les efforts fructueux fournis pour éliminer les obstacles à la gestion des questions relatives au programme de construction dans le cadre du financement précédent et salue les progrès accomplis au niveau des décaissements. En ce qui concerne l'éducation des filles, le Comité encourage une approche globale des interventions ciblant les filles, en veillant à ce qu'elles soient adaptées au contexte et fondées sur la connaissance des faits. Une coopération étroite et une collaboration dans ce domaine avec d'autres organisations sont également encouragées. Le Comité note l'importance des projets visant à promouvoir une meilleure adéquation des financements à l'aide d'un mécanisme de mise en commun des fonds et du recours aux systèmes gouvernementaux. Le Comité demande une surveillance étroite de la gestion de la subvention scolaire et la remise rapide au Secrétariat d'un compte rendu sur les avancées obtenues la première année du programme.
Ouzbékistan	
Conditions	S.o.
Compte rendu	Le Comité apprécie les efforts menés par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) en réponse aux recommandations faites par le CCF en novembre 2013. Le Comité note que l'évaluation de l'OIT en 2013 reflète les progrès accomplis en matière de conformité avec les législations nationales et internationales sur le travail des enfants, et que l'OIT continuera de soutenir la mise en œuvre du plan d'action national pour éliminer le travail des enfants. Cependant, bien que des étapes importantes aient été franchies, le Comité demeure extrêmement préoccupé par les allégations de travail forcé, faisant référence en particulier aux cas de travail forcé touchant des enseignants. Le Comité recommande que cette question fasse l'objet d'un suivi systématique aux niveaux du projet et du secteur. En outre, le Comité demande à ce que l'Agence de coordination en Ouzbékistan rende compte directement au Secrétariat sur l'évolution de la situation.

	Le Comité observe également que l'ES a intégré des mécanismes indépendants de suivi par des tierces parties et de règlement des plaintes liés aux risques du travail des enfants et du travail forcé. L'ES devra informer le CGPC, par le biais du Secrétariat, sur la mise en place et la poursuite des activités liées à ces deux mécanismes. Une fois le contrat signé avec l'organisation chargée du suivi indépendant et du règlement des plaintes, l'ES devra informer le CGPC des conditions contractuelles. De plus, après la mise en place des mécanismes, l'ES devra tenir le CGPC informé des avancées, dans le cadre des rapports périodiques.
Observations	Le Comité promeut le renforcement de la participation des OSC indépendantes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du secteur et recommande à l'Ouzbékistan de rechercher des moyens d'accroître la participation des OSC dans le GLPE. En dépit des progrès accomplis, une préoccupation demeure, à savoir l'absence de prise en compte des langues des minorités ethniques dans le projet.

Étapes suivantes

2.12 Si la requête est approuvée par le Conseil d'administration, la Directrice Générale du Partenariat enverra immédiatement un courrier à chacun des Gouvernements concernés pour les aviser de la décision de financement et des commentaires du CGPC relatifs à leur requête.

3. OBSERVATIONS GÉNÉRALES DU CGPC CONCERNANT LES REQUÊTES DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

3.1 Les membres du CGPC ont émis les observations suivantes concernant la série actuelle de requêtes de financement pour la mise en œuvre du programme :

3.2 **Mise en œuvre et modalités de financement**

Le Comité constate une dépendance persistante au financement de projet et invite le Secrétariat à rechercher en collaboration avec les GLPE d'autres modalités plus adéquates faisant davantage appel aux systèmes nationaux et renforçant la coordination au niveau du pays pour les financements du GPE.

3.3 **Violations des droits de l'homme**

Le Comité recommande au Partenariat mondial de faire preuve de plus de volontarisme s'agissant du financement de pays susceptibles d'être le théâtre de violations des droits de l'homme, et suggère que le GERF évalue le risque potentiel en termes de réputation par rapport au soutien apporté à un pays pour faire évoluer ses pratiques de gouvernance et remédier ainsi aux éventuelles violations des droits de l'homme.

4. COMPTES RENDUS PROGRAMMATIQUES DES ENTITÉS DE GESTION POUR LES FINANCEMENTS PLUS MODESTES

4.1 En novembre 2013, le Conseil d'administration a demandé au Secrétariat d'élaborer des rapports normalisés sur des informations programmatiques et financières de base concernant les financements du GPE établis par les Entités de gestion et les Entités de supervision (BOD/2013/11-10). L'objectif était d'assurer la cohérence des données de financement recueillies et de préciser clairement aux EG et aux ES les attentes en matière de rapport. Le personnel a alors commencé par élaborer un modèle de rapport pour les financements plus modestes, à savoir le Financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation (EPDG) et le Financement pour la préparation du programme (PDG). Des consultations avec les organisations partenaires jouant actuellement le rôle d'EG ou d'ES ont eu lieu afin de mieux comprendre leurs procédures de compte rendu internes. Sur la base de ces consultations, des modèles de compte rendu ont été élaborés pour l'EPDG et le PDG.

4.2 Pour éviter de surcharger les EG et les ES, le formulaire de rapport demande aux entités de consigner uniquement certaines informations nécessaires en plus de ce qui est habituellement consigné en interne. Le modèle sera partagé avec les EG et les ES qui gèrent les financements EPDG et PDG et est publié sur SharePoint.

4.3 Un formulaire de compte rendu similaire sera élaboré pour le Financement pour la mise en œuvre du programme et sera disponible en janvier 2005 avec le nouveau modèle de financement. Le formulaire sera communiqué au CGPC en novembre. Il requerra des informations comme la date de début/de fin/de clôture, la réalisation ou non des objectifs et les enseignements tirés. Jusqu'à la mise à disposition du formulaire de compte rendu en janvier 2015, le Secrétariat continuera d'accepter des rapports des ES et EG au format qu'elles utilisent en interne.

4.4 Le personnel du Secrétariat note que l'Examen annuel du portefeuille est conçu pour examiner tous les financements de manière exhaustive. Cependant, dans les cas inhabituels, des formulaires de compte rendu individuels seront communiqués au Comité de manière intérimaire, s'il y a lieu. En collaboration avec le Comité, le personnel adoptera un système de feux tricolores pour désigner les financements risqués ou qui méritent réflexion.

5. ENVELOPPE DE FINANCEMENT D'ANALYSES DU SECTEUR DANS LE FINANCEMENT POUR LA PRÉPARATION DU PLAN SECTORIEL DE L'ÉDUCATION

Objet

5.1 Le but de cette section est de présenter au Conseil d'administration une recommandation du CGPC d'établir une enveloppe de financement du GPE pour la réalisation d'analyses du secteur de l'éducation dans les pays où il n'en existe aucune ou lorsque les analyses sectorielles actuelles sont obsolètes. En effet, une analyse sectorielle récente est fondamentale pour formuler un Plan sectoriel de l'éducation « crédible », condition requise par le nouveau modèle de financement. En outre, prenant en compte la recommandation du CGPC, le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement (GERF) recommande d'autoriser un accroissement du montant des requêtes de financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation pouvant être approuvées par le Secrétariat, et de les porter ainsi de 250 000 dollars à 500 000 dollars.

Décision recommandée

5.2 Le CGPC et le GERF recommandent l'approbation par le Conseil d'administration de la décision suivante :

BOD/2014/06-XX— <u>Proposition pour la création d'une enveloppe de financement d'analyses du secteur de l'éducation dans le Financement existant pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation</u> :

Le Conseil d'administration :

1. approuve la constitution d'une enveloppe de financement d'analyses du secteur de l'éducation dans le Financement existant pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation ;

2. autorise le relèvement du plafond du financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation de 250 000 dollars à 500 000 dollars, comprenant un financement additionnel pour des analyses sectorielles de l'éducation, dont 250 000 dollars seront affectés spécifiquement aux analyses sectorielles et de données ; et

3. demande à ce que le Secrétariat actualise les directives du Financement existant pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation, ainsi que d'autres documents d'orientation du GPE, afin de refléter cette nouvelle facilité de financement. Le CGPC approuvera les directives avant le lancement de la nouvelle facilité ; et

4. autorise un accroissement du montant des requêtes de financement pouvant être approuvées par le Secrétariat, de 250 000 à 500 000 dollars.

Contexte

5.3 En novembre 2013, le Conseil d'administration du GPE a chargé le Secrétariat de préparer une proposition de financement (i) des analyses sectorielles de l'éducation et (ii) une évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière spécifiques au secteur de l'éducation avant la fin février 2014[4]. Puis, conformément au calendrier de mise sur pied des comités du Conseil, et plus particulièrement du Comité des financements et performances au niveau des pays, la proposition du Secrétariat a été intégrée au plan de travail du Comité avant sa première séance de travail formelle, en avril 2014.

5.4 Le Financement existant pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation établi en 2012 a été utilisé par 27 pays au total, membres du GPE ou membres potentiels du GPE, pour mettre en œuvre des activités qui font partie d'un processus validé débouchant sur un Plan sectoriel de l'éducation intégral ou sur un Plan de transition pour le secteur de l'éducation, selon le contexte national. Dans la plupart des cas, un financement du GPE est venu compléter d'autres sources identifiées de financement interne ou extérieur. Si le plafond de 250 000 dollars d'un Financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation s'est révélé généralement suffisant pour le but recherché, il n'y a pas eu d'appui financier du GPE pour le processus d'analyse du secteur de l'éducation qui précède d'ordinaire l'élaboration d'un Plan sectoriel de l'éducation. Le guide GPE-IIEP pour la préparation et l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation, publié en 2012, recommande une analyse sectorielle à titre de première phase de l'élaboration d'un Plan sectoriel de l'éducation. Selon le contexte national, cette phase

[4] Après consultation avec le Secrétariat PEFA et d'autres partenaires, le Secrétariat a déterminé qu'il n'est pas possible d'avancer sur l'enveloppe de financement sectorielle PEFA à l'heure actuelle, car un travail plus approfondi de définition et d'opérationnalisation est nécessaire pour cette évaluation.

analytique est un processus géré, dans l'idéal, séparément de l'élaboration consécutive du Plan sectoriel de l'éducation lui-même. Dans certains cas, l'analyse est simplement une mise à jour de certains éléments d'une analyse antérieure, alors que dans d'autres, une analyse sectorielle intégrale se déroule sur un certain laps de temps, pouvant aller jusqu'à 24 mois. C'est pourquoi il est conseillé de fournir aux pays membres et aux pays membres potentiels du GPE une facilité permettant de mener des analyses sectorielles avant le processus de développement d'autres volets du Plan sectoriel de l'éducation.

5.5 Comme indiqué dans la Stratégie de collecte d'informations pour améliorer la planification et la mise en œuvre du secteur de l'éducation (BOD/2013/11 DOC 07), l'ancien Fonds de développement de programmes d'éducation (FDPE), géré par la Banque mondiale, apportait un financement pour les analyses du secteur de l'éducation. Lorsque le FDPE a pris fin, il n'existait aucune facilité de financement dans le Fonds du GPE pour couvrir les frais de ce travail. Le Secrétariat a relevé de ce fait une diminution sensible du nombre de Plans sectoriels de l'éducation fondés sur une solide analyse sectorielle. D'où la nécessité de constituer une enveloppe pour financer ces analyses. Le mécanisme du Financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation peut être modifié afin de créer une enveloppe additionnelle qui fournira aux pays partenaires en développement le financement et la souplesse voulues pour répondre à ce besoin.

5.6 En finançant les analyses du secteur de l'éducation, le Partenariat aura également la possibilité de soutenir davantage le renforcement des capacités de façon à accroître progressivement la responsabilité des pays en développement partenaires pour la fourniture de l'expertise technique nécessaire à la conduite de ces analyses sectorielles.

Raisons de la recommandation

5.7 L'octroi d'un financement du GPE pour les analyses du secteur de l'éducation comble une lacune importante laissée à la fin du FDPE.

5.8 Cette proposition est conforme aux critères du nouveau modèle de financement du GPE dans lequel l'analyse sectorielle est spécifiquement citée. Elle contribuera également aux efforts engagés pour que les données servent non seulement d'outil de diagnostic permettant de mettre au jour les besoins et les défis en matière d'éducation, d'élaborer des stratégies sectorielles

pertinentes et appropriées et de suivre les progrès vers des objectifs réalistes, mais aussi de base au suivi et au dialogue au niveau national pour améliorer la mise en œuvre. En dernier lieu, cette proposition servira les intérêts du Partenariat mondial, ainsi que ses buts et objectifs stratégiques.

5.9 De plus, l'appui du GPE pour les analyses du secteur de l'éducation créera plus de synergies entre les pays membres du GPE et augmentera la capacité du Secrétariat à fournir un appui technique au processus menant aux analyses sectorielles et à leur mise en œuvre. En outre, l'appui améliorera le processus d'évaluation du PSE à l'échelon national, dans la mesure où une analyse sectorielle récente est l'un des points de repère les plus importants pour déterminer la crédibilité et la rentabilité d'un plan sectoriel, ainsi que sa capacité de traiter les questions épineuses non résolues.

Conséquences pour les ressources du Secrétariat

5.10 Le temps consacré par le Secrétariat au traitement et au suivi du Financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation doublera car, selon les estimations, presque tous les pays membres et membres potentiels du GPE qui prévoient de demander un appui pour l'élaboration du Plan sectoriel de l'éducation tireront parti de la nouvelle enveloppe de financement pour les analyses du secteur de l'éducation, que ce soit des mises à jour des analyses existantes ou des analyses intégrales, une fois tous les trois ans. On s'attend à ce que les pays demandent un financement de l'analyse sectorielle bien avant de soumettre une requête pour d'autres activités de développement du Plan sectoriel de l'éducation (parfois 12 à 24 mois plus tôt), et il sera donc important que le Secrétariat soit en mesure de traiter le nombre accru de requêtes. Le traitement et l'examen des requêtes additionnelles de Financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation exigeront des engagements supplémentaires en termes de temps de la part de l'équipe de soutien aux pays, de l'équipe financière et de l'équipe de direction.

5.11 Selon l'estimation du Secrétariat, 10 à 12,5 millions de dollars supplémentaires seront nécessaires sur la période 2015-2018 pour financer ce travail. Les frais prévus ont été intégrés dans le document « Ressources disponibles » que le GERF a présenté au Conseil lors de son audioconférence du 2 juin 2014.

Étapes suivantes

5.12 À la suite de l'approbation par le Conseil de la décision recommandée, le Secrétariat actualisera les directives du Financement pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation et les documents connexes pour qu'ils incluent la nouvelle enveloppe de financement, et le CGPC veillera à leur conformité avec le modèle de financement, tel qu'il a été approuvé par le Conseil. Les directives comprendront des informations opérationnelles concernant le processus de demande de financement, les types d'analyses couvertes par cette enveloppe de financement et le processus de suivi des résultats du financement.

6. LE POINT SUR LA SECONDE SÉRIE D'ACCORDS DE FINANCEMENT DE 2013 ET LA SECONDE SÉRIE DE REQUÊTES DE 2014

6.1 En novembre 2013, le Conseil a approuvé au total 14 financements pour la mise en œuvre du programme. Parmi les pays concernés, le Niger, la Sierra Leone et l'Ouganda ont indiqué qu'ils demanderaient une extension de trois mois, ce qui signifie un report de la date d'accord de financement du 19 mai au 19 août 2014. Le CGPC et le Conseil seront informés de ces demandes d'extension à leur réception. Le personnel du Secrétariat a indiqué que les retards n'étaient pas préoccupants à ce stade.

6.2 Pour la deuxième série de requêtes de 2014, les pays suivants devraient déposer un dossier de requête : Bangladesh, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée, Guyana, Kenya, RDP lao, Nigéria, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

6.3 En ce qui concerne le Nigéria, le Comité note que le pays a soumis une requête lors de la deuxième série de financement de 2013, ce qui n'était pas recommandé, et le pays a été invité à soumettre une nouvelle requête prenant en compte les points faibles identifiés par le CCF. Le pays n'a pas participé au premier cycle de 2014 et devrait maintenant soumettre une requête pour le second cycle de 2014.

6.4 Le Comité a envisagé les conséquences possibles pour les pays ayant l'intention de soumettre une requête au cours du second cycle de 2014 et qui pourraient ne pas le faire avant

2015. Les allocations indicatives actuelles ne sont valides que pour le second cycle de 2014. Selon la reconstitution des ressources et le lancement du nouveau modèle de financement, les allocations indicatives et l'accès au financement des pays peuvent évoluer entre le second cycle de 2014 et le premier cycle de 2015. Divers scénarios et réponses ont été examinés.

6.5 Afin de ne pas influer par inadvertance sur la décision des pays disposant d'une allocation indicative restante dans le cadre du modèle actuel de participer ou non au second cycle de 2014, le Comité a déterminé qu'il ne ferait pas de recommandation au Conseil pour le moment. Les divers scénarios envisagés et la réponse recommandée par le CGPC aux scénarios ont été transmis au GERF pour information au cours de la réunion des 5 et 6 mai 2014. Le CGPC effectuera un suivi de la situation et fera une recommandation à l'automne si nécessaire.

7. LE POINT SUR L'EXAMEN DU PORTEFEUILLE

7.1 Le personnel du Secrétariat a fourni un bref aperçu du processus d'Examen annuel du portefeuille qui doit être présenté au Conseil lors de sa réunion de décembre. L'exposé a inclus un récapitulatif sur le portefeuille de 2013, les enseignements tirés, ainsi que l'objectif, la structure et le calendrier proposés pour l'Examen de 2014 qui est en avance sur le délai prévu par rapport à l'année dernière.

7.2 En règle générale, il est nécessaire de se concentrer sur l'état de préparation à la mise en œuvre, d'examiner de près les accords de mise en œuvre et d'approfondir l'analyse pour encourager les partenaires de développement à évoluer vers un appui plus cohérent. La terminologie et les accords des ES et des EG doivent également être réévalués, notamment les normes minimales de présentation de rapports, en consultation avec ces Entités.

7.3 En termes d'enseignements tirés du précédent Examen du portefeuille, il faut améliorer la méthodologie de collecte d'informations sur l'ensemble des financements pour rendre compte des résultats et obtenir de meilleures informations, financement par financement et pays par pays dans l'annexe pays. En outre, l'analyse des modalités doit être approfondie. L'Examen bénéficierait également d'une période de rapport fixe chaque année afin de permettre une comparaison constante.

7.2 En ce qui concerne l'identification des risques clés du portefeuille, une analyse financement par financement fait ressortir habituellement des thèmes récurrents qui sont mis en évidence dans le cadre de l'Examen.

7.3 Les objectifs énoncés dans l'Examen du portefeuille seront restructurés pour correspondre aux objectifs du nouveau modèle de financement et déterminer l'impact sur le GPE.

7.4 Le Secrétariat transmettra une version préliminaire de l'Examen du portefeuille au CGPC en septembre pour recueillir son avis avant de finaliser l'Examen et le soumettre au Conseil à la réunion de décembre.

PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

ANNEX 1: CGPC AGENDA APRIL 29-MAY 1 MEETING

CGPC/2014/04—DOC 01
Réunion du Comité des financements et performances au niveau des pays
Washington | Bâtiment C – C8-150
29 – 30 avril et 1er Mai 2014

Ordre du jour

29 avril 2014

Horaire			Intervenant/Document
08h30-09h00	**Arrivée et petit déjeuner**		
09h00-09h30	**Accueil et Présentation de l'Ordre du jour**		Président DOC 01
09h30-10h00	**Questions de procédures**	Pour information	Président
10h00-10h45	**Rapports sur les programmes par les Entités de supervision et de gestion**	Pour information	Secrétariat/Tara O'Connell
10h45-11h00	**Pause-café**		
11h00-12h00	**Projet de recommandation pour l'inclusion dans le financement actuel du GPE pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation d'une fenêtre de financement des analyses sectorielles**	Recommandation	Secrétariat/Douglas Lehman DOC 02
12h00-13h00	**Déjeuner**		
13h00-14h00	**Pakistan-Sindh - Financement pour la mise en œuvre du programme**	Recommandation	Secrétariat/ Edouard Lamot
14h00-15h00	**Pakistan-Balouchistan - Financement pour la mise en œuvre du programme**	Recommandation	Secrétariat/ Edouard Lamot
15h00-15h15	**Pause-café**		

15h15-16h15	**Togo - Financement pour la mise en œuvre du programme**	Recommandation	Secrétariat/ Blandine Ledoux
16h15-16h30	**Conclusion des travaux du jour 1**		Président

30 avril 2014

Horaire			Intervenant/Document
08h30-09h00	**Arrivée et petit déjeuner**		
9h00-10h00	**Haïti - Financement pour la mise en œuvre du programme**	Recommandation	Secrétariat/Thomas Jeffrey Ramin
10h00-11h00	**Ouzbékistan - Financement pour la mise en œuvre du programme**	Recommandation	Secrétariat/Josephine Lutta Kiyenje
11h00-11h15	**Pause-café**		
11h15-12h15	**Financements pour la mise en œuvre de programmes - Tendances générales et questions diverses**	Recommandation	Secrétariat/Tara O'Connell
12h15-13h15	**Déjeuner**		
13h15-13h45	**Point sur la signature des financements & deuxième tour des requêtes**	Pour information	Secrétariat/Tara O'Connell
13h45-14h15	**Point sur l'examen des portefeuilles**	Pour information	Secrétariat/Margarita Focas Licht
14h15-14h30	**Pause-café**		
14h30-16h30	**Présentation du projet de directives opérationnelles du modèle de financement - Exigences et mesures incitatives (y compris l'examen des rôles et de la responsabilité de tous les acteurs au niveau des pays)**	Pour information	Secrétariat/Paul Coustère et Margarita Focas Licht DOC 3
16h30-16h45	**Conclusion des travaux du jour 2**		Président

jeudi 1 mai 2014

Horaire			Intervenant/Document
08h30-09h00	**Arrivée et petit déjeuner**		
9h00-11h00	**Discussion sur le projet de directives opérationnelles du modèle de financement - Exigences et mesures incitatives**	Débats	Secrétariat/Paul Coustère et Margarita Focas Licht DOC 03
11h00-11h15	**Pause-café**		
11h15-12h15	**Discussion sur le projet de directives opérationnelles du modèle de financement - Exigences et mesures incitatives**	Recommandation	Secrétariat/Paul Coustère et Margarita Focas Licht DOC 03
12h15-13h45	**Déjeuner**		
13h45-14h45	**Projet de directives opérationnelles du modèle de financement - Conclusion**	Recommandation (suite)	Secrétariat/ Paul Coustère et Margarita Focas Licht DOC 03
14h45-15h15	**Recommandation d'annuler le projet pilot de rapport sur les financements basés sur les résultats compte tenu des mesures incitatives du nouveau Model de financement du Partenariat mondial**	Recommandation	Secretariat / Paul Coustère and Margarita Focas Licht DOC 04
15h15-15h30	**Pause-café**		
15h30-16h30	**Examen des recommandations sur les requêtes de financement pour la mise en œuvre du programme faites par le Comité**	Pour information	Président
16h30-16h45	**Divers**	Pour information	Président
16h45-17h00	**Perspectives et conclusion des travaux du jour 3**		Président

ANNEXE 2: LIST DES PARTICIPANTS DE LA DU COMITE DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS | 29 AVRIL- 1 MAI, 2014, WASHINGTON, D.C., U.S.A.

Members du Comité	Titre et Organisation	Groupe constitutif
Ronald Siebes - Chair	Deputy Head, Education Division, Ministry of Foreign Affairs, Netherlands	Donor
Olav Christensen	Senior Public Finance Specialist, Human Development Network, World Bank, US	Multilateral Agency
Vigdis Cristofoli	Senior Advisor, Norwegian Agency for Development Cooperation, Norway	Donor
Fanny Gazagne	Chargée de Mission for Education and Development Ministry of Foreign Affairs, France	Donor
Sally Gear	Education Advisor, Department for International Development, U.K.	Donor
Jordan Naidoo	Senior Advisor, Education, UNICEF	Multilateral Agency
Lara Patil	Global Education Research/Policy Manager, Intel, US	Private Sector/Fdns
Imad Sabi	Program Officer, Oxfam Novib, Netherlands	CSO
Bounpahn Xaymountry	Acting Director, General Department of Planning, Lao PDR	Developing Country Partner
Minister Alim Hadidja Youssouf	Minister of Education, Cameroon	Developing Country Partner
Le Personnel du Secrétariat, Membres du CGPC, et Présentateurs		
Alice Albright	Chief Executive Officer	
Paul Coustere	Country Support Team Lead	
Tara O'Connell	Country Lead/Head of internal Committee on Grant Policies/CGPC Focal Point	
Margarita Focas-Licht	Country Lead/East and Southern Africa Regional Team Lead, and Head of internal Committee on Country Level Processes	
Josephine Kiyenje	Country Lead/Head of internal Cluster on Learning Outcomes	
Edouard Lamot	Country Lead/Head of internal Cluster on Education Finance	
Blandine Ledoux	Country Lead	
Douglas Lehman	Country Lead/West and Central Africa Regional Team Lead, and Head of internal Committee on Education Sector Policies	
Jean-Marc Bernard	Monitoring & Evaluation Team Lead	
Padraig Power	Senior Financial Officer	
Jeff Ramin	Country Lead/Asia, Pacific, Caribbean, North Africa , East and Central Europe Regional Team Lead	
Johanna Van Dyke	Board Operations Officer, and CGPC governance support	
Observateurs[5]	**Organisation**	
Natalia Cherevatova	World Bank	
Paul Valentin Emog	Ministry of Education, Cameroon	
Appolinaire Tchameni	Ministry of Education, Cameroon	
Sally Waples	DFID	
Committee Members Absent with Regrets		
Daniel Nkaada	Commissioner, Basic Education, Uganda	

[5] Plusieurs membres du secrétariat du département soutien aux pays ont observé une petite partie de la réunion.

HAÏTI
Examen de la qualité – Étape III
Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 24,1 millions
Période de mise en œuvre : 3 ans.
Date prévue pour le début de la mise en œuvre : 1er septembre 2014

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

Selon les données disponibles, en 2012, Haïti avait une population de 10,5 millions d'habitants, un revenu par habitant d'USD 729, un PIB d'USD 7,843 milliards (2012) plaçant le pays au 139e rang sur 177 tandis qu'il était classé 161e sur 177 dans l'indice de développement humain. En 2007, des tempêtes tropicales et des ouragans ont causé d'importants dommages et les pertes ont été estimées à quelque 900 millions de dollars, soit 15 % du PIB. Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre d'une magnitude de 7,0 a frappé la capitale, Port-au-Prince, provoquant la plus grave catastrophe humanitaire jamais enregistrée dans l'hémisphère occidental. On estime à plus de 225 000 le nombre des tués tandis qu'environ 1,3 million de personnes ont dû recourir à des abris temporaires et qu'environ 300 000 personnes sont encore logées dans plusieurs centaines de camps répartis sur le territoire national. De plus, une épidémie de choléra qui a récemment tué 7 800 personnes n'a pas été totalement éradiquée.

Après le tremblement de terre, un gros effort de reconstruction a été entrepris sur la base de promesses d'assistance humanitaire et d'aide au développement de plus de 12 milliards de dollars ; la situation a progressé sous la conduite du Gouvernement dirigé par le Président Michel Martelly et le Premier ministre Laurent Lamothe. Le défaut d'infrastructures reste néanmoins un obstacle à l'investissement et la dégradation de l'environnement est une préoccupation majeure. La volatilité politique, les troubles sociaux et la criminalité représentent de sérieux obstacles au développement tandis que les écarts de richesse entre la majorité de la population parlant créole et la minorité parlant français posent un problème qui n'est toujours pas traité.

En Haïti, la moitié des enfants ne sont pas vaccinés et seulement 40 % de la population a accès à des soins de santé de base. Environ 30 000 personnes souffrent chaque année de paludisme et 75 % des ménages n'ont pas l'eau courante. Les problèmes de potabilité de l'eau, de précarité des logements et d'insalubrité des conditions de vie contribuent à une forte incidence de maladies infectieuses. On constate une pénurie chronique de personnel de santé et les hôpitaux manquent de ressources.

SECTEUR DE L'EDUCATION

S'agissant de l'éducation, Haïti est à la fois confronté à des problèmes d'offre et de demande. Du côté de l'offre, il n'existe pas suffisamment d'établissements scolaires pour accueillir les enfants. Du côté de la demande, le coût moyen d'instruction de 70 dollars par enfant et par an est prohibitif pour les familles pauvres, d'autant que l'envoi des enfants à l'école implique d'autres frais directs et indirects. On estime que 400 à 500 000 enfants entre 6 et 12 ans ne sont pas scolarisés.

De plus, dans les lieux qui disposent d'écoles, la qualité de l'enseignement est inégale, et souvent très basse. C'est ce qui ressort des évaluations de la lecture dans les petites classes (EGRA) effectuées en 2008 et en 2009. En moyenne, les enfants de classe 3 ne sont pas capables de lire plus de 23 mots par minute alors que la vitesse correspondant à une lecture fluide à ce niveau est de 60 mots par minute.

En Haïti, environ 2 millions d'élèves sont scolarisés dans 15 200 écoles primaires ; 90 % de celles-ci ne sont pas publiques et sont gérées par des communautés, des organisations religieuses ou des ONG. Les taux de scolarisation sont élevés dans les petites classes mais seulement 60 % des élèves poursuivent jusqu'à la classe 6. Les établissements secondaires accueillent 20 % des enfants des classes d'âge correspondantes. Le taux d'analphabétisme est encore de l'ordre de 50 %. En 2012, Haïti a consacré environ 8,5 % de son produit national brut (PNB) à l'éducation mais ce montant reflète principalement les sommes dépensées par les parents pour envoyer leurs enfants dans des écoles privées.

Haïti a rejoint le GPE en mars 2008, avec l'endossement des bailleurs de la Stratégie nationale d'action pour l'Éducation pour tous (SNA-EPT) et un plan de mise en œuvre (PMO-EPT), préparé par le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP). En janvier 2014, un plan d'action sectoriel révisé, appelé Programme d'interventions prioritaires en éducation (PIPE) 2013-2016, a été endossé par les bailleurs de l'éducation, l'UNESCO assurant la fonction d'Agence de coordination. Les autres bailleurs sont les suivants : USAID, Agence espagnole de coopération internationale et de développement (AECID), Agence française de développement (AFD), Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), Ambassade de France, Banque interaméricaine de développement (BID), Banque mondiale, Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse, FNUAP, UNICEF, Ministère canadien des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), Organisation internationale de la francophonie, UNESCO, PAM, et UE.

Le groupe local des partenaires de l'éducation appelé Groupe sectoriel d'éducation (GSE) coordonne le soutien technique et financier apporté au secteur éducatif haïtien. Le GSE, dirigé par l'UNESCO, qui assure également la fonction d'Agence de coordination, est composé de représentants locaux des partenaires du développement bilatéraux et multilatéraux et d'un représentant des organisations non gouvernementales (ONG) locales. Ce groupe se réunit régulièrement et a été étroitement associé à l'élaboration du plan sectoriel (PIPE) et de la présente requête. La société civile, le secteur éducatif non public et le ministère des Finances ont également participé au processus de préparation du PIPE et de la requête auprès du GPE. La

Banque mondiale a été choisie comme entité de supervision pour le financement du GPE ; en cette qualité, elle a participé à la préparation de la requête, en collaboration avec l'UNESCO et les autres partenaires, et assurera une supervision fiduciaire et un soutien à la mise en œuvre du financement du GPE. Le Gouvernement a mis en place des groupes de travail (appelés « tables sectorielles ») pour tous les secteurs ; la table sectorielle de l'éducation est dirigée par le MENFP et comprend des représentants du ministère, des bailleurs, des ONG et de la société civile.

En 2009, Haïti a préparé un plan quinquennal de l'éducation (2010-2015), dont le coût, estimé à 4,3 milliards de dollars, faisait apparaître un déficit de financement de quelque 2,9 milliards de dollars. De ce fait, le plan n'a pas été endossé par les bailleurs partenaires. Le MENFP a finalement convenu de préparer un plan triennal d'interventions prioritaires (2013-2016). Ce plan, appelé PIPE, prend acte de l'important déséquilibre entre la part publique et la part privée du secteur, les établissements publics représentant actuellement à peine 12 % de l'ensemble des établissements scolaires et n'accueillant que 22 % des élèves des niveaux primaire et secondaire. La stratégie qui sous-tend le PIPE se propose d'infléchir cette situation par un important investissement de fonds publics visant à faire grimper la part du budget national allouée à l'éducation de 18 % (en 2013) à 25 % pendant les trois prochaines années. Cet effort se fonde sur des projections optimistes de croissance économique et de recettes publiques, et sur la volonté politique d'employer ces ressources à l'obtention d'une hausse rapide de la part du secteur éducatif dans les dépenses publiques. Sur cette période, on estime que le nombre des élèves scolarisés dans des écoles primaires publiques devrait atteindre 28 % du total. Le scénario financier a également été révisé, avec un déficit estimé de 186 millions de dollars (2014-2016). Le PIPE inclut dix objectifs qui couvrent tous les sous-secteurs, y compris l'éducation des enfants ayant des besoins particuliers. Environ deux tiers du budget total proposé est consacré à l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de l'enseignement par le biais de dépenses de fonctionnement et d'investissement dans l'enseignement primaire (fondamental 1 et 2), c'est-à-dire les classes 1 à 6.

Avec des taux brut de scolarisation dépassant les 100 % et plus de deux millions d'enfants scolarisés, l'accès aux deux premiers niveaux de l'enseignement primaire (classes 1 à 6) est important. De plus, la parité entre les sexes est atteinte à ces niveaux. Toutefois, malgré ces chiffres de scolarisation élevés, seulement 60 % des enfants terminent la sixième année, le taux d'abandon restant fort. L'inégalité d'accès à l'éducation reste également un problème ; en raison de la prépondérance du secteur privé, dans certaines parties du pays il se peut que le coût de la scolarisation soit inabordable ou qu'il n'y ait pas d'école. En outre, de nombreux problèmes de qualité subsistent, en liaison avec l'insuffisance de qualification et de formation des enseignants et un manque de matériel pédagogique.

Un financement pérenne qui assure une éducation de qualité pour tous dans la durée reste un défi majeur pour Haïti. Le Gouvernement s'est engagé à établir un cadre financier transparent correspondant à sa responsabilité financière croissante dans les principales politiques d'amélioration de l'accès à l'éducation. En 2011, le Président a annoncé la création du Fonds national de l'éducation (FNE), alimenté par des taxes prélevées sur les appels téléphoniques et les virements d'argent provenant de l'étranger. Le FNE financera i) le Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO) du Gouvernement, qui prévoit des

subventions aux établissements non publics et publics pour exempter les familles des frais de scolarité ainsi que du matériel scolaire ; et ii) le Programme national de cantines scolaires (PNCS) du Gouvernement, mis en œuvre par l'agence nationale du même nom. Le FNE constitue donc un mécanisme clé de mise en place de ressources publiques stables pour le financement des priorités du secteur de l'enseignement primaire. Toutefois, sa création officielle est en attente de l'approbation du Sénat et le calendrier de ratification du projet de loi sur le FNE n'est pas clairement défini, ce qui signifie que les perspectives de cofinancement pérenne du Gouvernement haïtien (GoH) restent incertaines. Dans l'intervalle, la mise en œuvre du PSUGO et du PNCS a commencé mais les pouvoirs publics ont peu communiqué sur l'emploi des fonds du FNE qui continuent d'être collectés.

L'établissement d'un cadre pérenne de budgétisation et de financement intégrant le FNE est, par conséquent, un point essentiel du dialogue entre le GoH et les partenaires du développement. Depuis 2007, plusieurs partenaires du développement[6] cofinancent avec la Banque le programme d'exemption des frais de scolarité et le programme de santé et de nutrition en milieu scolaire, mis en œuvre par le MENFP conformément aux procédures de la Banque. Tandis que le GoH prend un rôle croissant dans le programme des subventions pour exemption des frais de scolarité (via le PSUGO) et le programme de santé et de nutrition en milieu scolaire (via le PNCS), les partenaires du développement soutiennent divers mécanismes visant à améliorer la transparence dans la programmation et l'exécution des budgets, notamment : budgets et plans d'actions annuels, intégrés et exhaustifs en tant qu'étapes initiales via une opération à l'appui des politiques de développement administrée par la Banque ; assistance technique et financière pour l'élaboration d'une politique nationale de santé et de nutrition en milieu scolaire, comprenant un modèle financier assurant sa pérennité, et pour l'élaboration du PIPE et de la modalité financière correspondante. Une analyse des dépenses publiques en cours devrait fournir des éléments détaillés sur les ressources publiques de l'éducation (y compris la contribution des bailleurs et les ressources non gouvernementales).

RESULTATS DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Haïti a bénéficié d'un premier financement du GPE (USD 22 millions) en 2010. La Banque mondiale a été choisie comme entité de supervision pour ce projet du Fonds catalytique de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous (FTI-EPT) en Haïti. Il a pour objectif d'améliorer l'accès à l'école et l'égalité de l'enseignement primaire pour les enfants pauvres de 6 à 12 ans. Le financement FTI-EPT a été décaissé à 93 % (en janvier 2014) et a été entièrement exécuté à l'exception des sous-composantes finançant la révision des programmes de l'enseignement primaire et la mise en œuvre de plans d'action pour le développement du jeune enfant. Un plan d'action de renforcement institutionnel du MENFP a été élaboré et est en cours d'exécution. Parmi les résultats figurent la réouverture de 2 800 écoles et la rémunération des enseignants par le biais de financements ponctuels post-séisme ; la scolarisation suivie de quelque 83 300 élèves dans des écoles non publiques en 2011-2012 par le

[6] Banque de développement des Caraïbes (BDC), Banque interaméricaine de développement (BID), Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD)

biais du programme d'exemption des frais de scolarité ; l'amélioration des conditions d'apprentissage d'environ 17 000 élèves en 2010-2011 et 45 000 en 2011-2012 par la mise en place de services de santé et de nutrition en milieu scolaire ; l'élaboration d'une politique nationale de développement du jeune enfant ; l'équipement des bureaux centraux et régionaux du MENFP en véhicules et autre matériels.

SYNTHESE DE LA REQUETE

La requête porte sur l'octroi par le GPE d'un financement additionnel d'un montant de 24,1 millions de dollars pour le Projet Éducation pour tous (EPT) en Haïti Phase 2 financé par la Banque mondiale (financement de 70 millions de dollars approuvé en décembre 2011 et effectif en avril 2013). Cette requête est conforme à l'allocation indicative actuelle du GPE. Le projet a pour objectif de favoriser : i) la scolarisation d'élèves dans une sélection d'écoles primaires non publiques de zones défavorisées ; ii) l'assiduité des élèves dans une sélection d'écoles primaires publiques et non publiques de zones défavorisées ; et iii) une gestion renforcée du secteur de l'enseignement primaire du bénéficiaire.

Le financement est proposé dans le cadre de la restructuration du projet EPT de la Banque mondiale. La restructuration inclut des financements additionnels d'USD 24,1 millions du GPE, de CAD 15 millions du Canada et d'USD 11 millions de la Banque de développement des Caraïbes, ainsi qu'une extension du projet jusqu'au 30 juin 2017. La Banque mondiale coordonne également l'assistance technique et financière du projet avec la Banque interaméricaine de développement et le Programme alimentaire mondial.

Le projet proposé, qui comprend le financement du GPE, contribuera à financer la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle (PIPE). Parallèlement au soutien des autres partenaires du développement, les fonds du GPE permettront en particulier de réduire le déficit de financement des domaines suivants : i) programme d'exemption des frais de scolarité visant à favoriser la scolarisation de 300 000 élèves pendant trois ans dans des établissements non publics de zones défavorisées ; ii) programme de santé et de nutrition en milieu scolaire visant à fournir un en-cas et un repas chaud par jour à quelque 150 000 élèves (sur trois ans) afin de favoriser l'assiduité dans les établissements publics et non publics des zones défavorisées. Le financement du GPE couvrira également les frais associés à une campagne d'information visant à améliorer la responsabilisation financière des écoles non publiques, la préparation et l'examen des plans d'action sectoriels annuels ainsi que l'élaboration et la gestion de l'évaluation des acquis scolaires à grande échelle afin de contribuer à des politiques fondées sur l'étude de données.

Diverses options de financement ont été envisagées, y compris l'intégration des coûts de fonctionnement du programme d'exemption des frais de scolarité et du programme de santé et de nutrition en milieu scolaire dans le budget de l'éducation nationale. Toutefois, l'intégration de ces coûts dans le budget de l'éducation est en suspens, dans l'attente de la finalisation de la stratégie de santé et de nutrition en milieu scolaire, du développement d'un modèle de financement du programme d'exemption des frais de scolarité et de la création officielle du FNE.

Les options suivantes ont également été envisagées : i) acheminer les fonds du GPE par le Fonds fiduciaire multi-bailleurs (MDTF) Haïti Éducation ; c'est par ce mécanisme créé en 2010 qu'a été acheminé le financement actuel FTI-EPT ; et ii) considérer les fonds du GPE comme un projet séparé. La formule du MDTF n'a pas été acceptée parce qu'elle n'a pas rempli l'objectif de facilitation de la mise en commun des fonds provenant de différentes sources au profit des objectifs sectoriels du GoH. Les procédures internes des partenaires du développement les ont empêchés d'acheminer leurs contributions par le MDTF, si bien que seul le financement FTI-EPT est venu abonder celui-ci. Par ailleurs, compte tenu des dates auxquelles le GoH doit disposer des fonds additionnels pour pouvoir couvrit les déficits de financement de l'éducation et du fait que les activités proposées pour le financement du GPE s'inscrivent dans le droit fil du projet restructuré EPT de la Banque mondiale, la méthode de combinaison du financement GPE avec le projet EPT existant a été jugée la plus appropriée et la plus rapide pour assurer la continuité du service éducatif à partir de 2014.

S'agissant des risques, le projet proposé déclenchera la politique de sauvegarde des habitats naturels de la Banque mondiale (OP/BP 4.04) en raison de l'éventuel emploi en continu de charbon pour la cuisine, dans le cadre d'une contribution communautaire régulière au programme de santé et de nutrition en milieu scolaire. Une étude de faisabilité est en cours pour identifier des sources d'énergie alternatives (cuisinières améliorées) pour la cantine ; les résultats de l'étude devraient être disponibles à la fin du premier semestre 2014. Certains graves problèmes sociaux persistent : i) captation des ressources au bénéfice de l'élite par les directeurs d'établissement, ii) conflit créé par l'introduction d'argent dans les écoles et les conseils d'écoles, iii) exacerbation des inégalités entre bénéficiaires et non-bénéficiaires, et iv) risque de renforcement des stéréotypes traditionnels de genre si uniquement des femmes sont impliquées dans le programme de cantine scolaire. Le projet prévoit de continuer à traiter ces problèmes grâce au renforcement des conseils d'écoles qui fourniront des informations au niveau local et grâce à une conception très ciblée du projet qui en orientera les bénéfices vers les populations traditionnellement mal desservies par les services publics.

Composante 1 : Appui à la scolarisation dans l'enseignement fondamental - Ce projet prévoit de verser des subventions aux écoles à hauteur de 90 USD par étudiant correspondant aux frais de scolarité pour 98 100 étudiants sur les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016. Ces chiffres ont été fixés en coordination avec les autres partenaires finançant ce programme qui, au total, permettra la scolarisation dans des écoles primaires non publiques de 200 000 élèves en 2014-2015 et 102 000 en 2015-2016. Le projet financera aussi des séances de formation, à l'intention des directeurs et des conseils des écoles subventionnées, sur les responsabilités liées au programme, notamment en matière de gestion des fonds et d'établissement de rapports. Le projet couvrira également les coûts associés à la vérification annuelle indépendante des écoles subventionnées ainsi qu'une campagne d'information des populations qui contribuera à accroître la responsabilisation financière de ces écoles.

Composante 2 : Appui à l'assiduité - Le projet financera des services de santé et de nutrition en milieu scolaire au bénéfice de 34 000 élèves chaque année, pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016. Financé en combinaison avec d'autres partenaires, ce

programme vise à fournir des services de santé et de nutrition à environ 132 000 bénéficiaires au total, un chiffre qui pourrait augmenter significativement si le Programme alimentaire mondial peut assurer un financement dans les années à venir. Les fonds sont versés à des ONG sous contrat qui gèrent les repas scolaires dans les écoles concernées.

Composante 3 : Renforcement de la gestion du secteur - Cette composante financera la préparation des plans d'action annuels du secteur de l'éducation de 2014 à 2017. De nouvelles activités sont aussi prévues : la réalisation d'un diagnostic sectoriel complet et un programme pilote de mentorat pour les élèves des écoles primaires. Le projet suivi-évaluation comprendra la réalisation de deux séries de tests d'évaluation de la lecture dans les petites classes (EGRA) en coordination avec l'USAID qui finance ces évaluations dans des villes sélectionnées, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une série d'évaluation des mathématiques dans les petites classes (EGMA).

Modalités d'exécution

L'équipe de gestion de projet du MENFP sera responsable de la mise en œuvre du projet. Cette équipe, dirigée par un Coordinateur de projet, est composée de deux unités : l'unité technique, d'une part, qui rend compte à la cellule de pilotage externe chargée de la coordination financière et est chargée de superviser la mise en œuvre des activités conformément aux composantes proposées, et l'unité administrative, d'autre part, qui rend compte à la fois au Coordinateur de projet et à la Direction des affaires administratives (DAA). L'unité administrative est composée de consultants et de fonctionnaires de la DAA. Un plan d'action doit être convenu avec le MENFP pour transférer progressivement la responsabilité fiduciaire complète à la DAA. Ainsi toutes les sous-composantes du programme seront mises en œuvre et supervisées par une seule Direction au niveau central du MENFP.

Au sein du MENFP, l'unité administrative de la Direction des affaires administratives (DAA) est responsable de l'application de modalités de financement adéquates dans le cadre du projet, notamment pour le transfert des fonds du compte désigné dans une banque privée. Ces modalités comprennent les opérations de budgétisation et de comptabilité, les flux financiers, les contrôles internes, les rapports et audits financiers. Il incombera ainsi à l'unité administrative de la DAA d'enregistrer toutes les transactions relatives au projet, de préparer les rapports financiers et de faire auditer les comptes annuels. Le Comité national stratégique s'assurera que la DAA traite tous les problèmes mis en évidence par l'audit des comptes annuels.

Composantes du programme	**Montant en millions (USD)**	**% du total**
Composante 1 : Appui à la scolarisation dans l'enseignement fondamental	14 ,2	59
Composante 2 : Appui à l'assiduité	6 ,6	27
Composante 3 : Renforcement de la gestion du secteur	3 ,3	14

Total	24 ,1	100
Commission de gestion des entités*		

*Autres commissions de gestion des entités non comprises dans le montant total demandé : 1,75 % du financement du GPE.

** NB : l'entité de supervision a demandé une commission de supervision de 150 000 dollars par an, soit un total de 600 000 dollars sur quatre ans, en conformité avec les directives actuelles du GPE.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

La mission d'examen de la qualité Phase I a été menée par le Secrétariat du 5 au 10 mai 2013. Les principales conclusions et recommandations portaient sur la garantie d'un financement pérenne du programme d'exemption des frais de scolarité et du programme de santé et de nutrition en milieu scolaire, l'explication du mode de sélection des écoles et des élèves concernés, le mode d'évaluation des programmes, la possibilité d'assurer un mécanisme de mise en commun des fonds et le moyen de garantir une participation plus efficace du secteur privé dans le dialogue sectoriel, compte tenu du rôle prédominant de celui-ci dans la prestation de service.

Le rapport d'examen de la qualité Phase II a été transmis au GSE en février 2014. Il comprenait les conclusions et recommandations suivantes :

1. La question de la pérennité du financement se pose à la fois pour le programme d'exemption des frais de scolarité et le programme de santé et nutrition en milieu scolaire ; si cette question n'est pas réglée, la viabilité des programmes est en cause. Quelles sont les mesures prises sur ce point ?
2. Le cadre des résultats proposé est axé sur la mesure des produits des activités et non sur l'impact effectif des programmes en termes d'accès à l'éducation et de qualité du système éducatif. En outre il manque de données et d'informations.
3. Le format de « document de projet » de la Banque mondiale utilisé pour restructurer le projet ne facilite pas la compréhension du programme global et des parties financées par le GPE. En outre, il devrait être fourni en français pour que toutes les parties prenantes puissent le comprendre et suivre sa mise en œuvre.
4. Au vu de la diversité des partenaires externes et des programmes, il est important de veiller à une planification et un suivi réguliers du secteur pour éviter les doublons et garantir l'efficacité de l'aide tout en favorisant une évolution progressive vers un programme harmonisé et une mise en commun des fonds.
5. Un plan de renforcement des capacités nationales est nécessaire pour atteindre une meilleure gestion du secteur de l'éducation. Cet effort devrait se fonder sur le plan d'action inclus dans le PIPE.

Les mesures et le suivi suggérés en réponse aux recommandations des Phases I et II de l'examen de la qualité sont résumés ci-dessous :

1. S'agissant de la pérennité du programme d'exemption des frais de scolarité et du programme de santé et de nutrition en milieu scolaire, et plus largement de la réalisation de l'objectif actuel des pouvoirs publics de scolarisation en primaire et d'achèvement de ce cycle par tous les enfants haïtiens, il convient de noter que, comme indiqué dans le PIPE, le Gouvernement s'est engagé à allouer 25 % du budget national au secteur de l'éducation, et de consacrer la moitié environ de cette somme à l'enseignement primaire. En outre, le Gouvernement a annoncé le 5 février 2014 la création d'un comité interministériel chargé de préparer le cadre stratégique de financement du secteur éducatif à moyen terme, y compris la question de la loi de règlementation du Fonds national de l'éducation (FNE) (qui doit définir l'utilisation au bénéfice du secteur de l'éducation des importantes ressources générées par les taxes sur les appels téléphoniques et les transferts d'argent internationaux). Ces mesures sont certes positives mais il est important que des ressources effectives soient allouées par le gouvernement dès 2015-2016 au financement de ces initiatives, et d'autres encore, afin de préserver les gains obtenus en termes de taux d'accès et de taux de rétention. Dans cette optique, nous recommandons qu'un calendrier précis soit établi pour la préparation et l'adoption d'un cadre financier sectoriel, spécifiant notamment la date du vote et de l'application de la loi sur le FNE. Ces dispositions permettront aux partenaires de suivre les progrès nécessaires pour atteindre ces importants objectifs.
2. S'agissant du cadre des résultats, il est vrai que la mesure d'impact est difficile compte tenu de l'absence de données de référence pour les indicateurs de mesure d'accès et de qualité. Toutefois, des données de référence concernant les acquis en lecture et en mathématiques seront produites dans le cadre du projet par le biais des tests EGRA et EMGRA. D'autres enquêtes auprès des ménages, le renforcement en cours du système d'information du ministère (SIGE) et le prochain recensement national contribueront aussi à fournir des données de référence sur l'accès à l'éducation. Globalement, dans le cadre d'un meilleur suivi du secteur, il est important de garantir la production de données crédibles qui permettent de mesurer l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement, et qui puissent servir de base aux décisions du ministère de l'Éducation et du GSE, sans oublier la « table sectorielle » qui a aussi un rôle de coordination des activités sectorielles et du suivi des performances.
3. S'agissant de la participation à la préparation et au suivi ultérieur du programme et du plan sectoriel proposés, il convient de noter que dans les deux cas la préparation s'est faite en commun et a donné lieu à des discussions intensives avec les départements ministériels concernés par chaque composante. Ces discussions ont notamment porté sur les questions et modalités de suivi-évaluation, de passation des appels d'offre, de gestion financière et de mise en œuvre globale. Pour l'avenir, comme indiqué au point 2 ci-dessus, il est important qu'au niveau du projet le ministère et l'entité de supervision veillent à garantir un suivi efficace des résultats et l'établissement des rapports correspondants ; au niveau sectoriel, le ministère devra assumer la responsabilité principale de mise à disposition régulière des données nécessaires à la mesure des indicateurs sectoriels.
4. Concernant la coordination avec les autres partenaires, celle-ci sera garantie par des réunions régulières du groupe sectoriel d'éducation (GSE) et par les examens sectoriels

menés par le ministère. Globalement, l'approche sectorielle est clairement définie et appliquée par le ministère et ses partenaires, même si la mise en commun des fonds est rendue difficile par les politiques et procédures de certains des partenaires. Il reste encore à travailler à rendre le plan sectoriel (PIPE) opérationnel en préparant des plans de travail assortis de budgets pour les grandes priorités du PIPE ; il faudra ensuite assurer le suivi de la mise en œuvre. Ces deux étapes nécessiteront une coordination entre le ministère et ses partenaires.

5. Si le renforcement des capacités n'est pas une dominante des activités proposées au GPE, une assistance technique substantielle est fournie par d'autres partenaires, y compris dans le cadre du projet parent d'Éducation pour tous, que le GPE contribue à financer. Dans le cadre des efforts visant à rendre le PIPE opérationnel, mentionnés ci-dessus, il pourrait être envisagé de préparer un plan d'action axé sur le renforcement des capacités incluant des initiatives des pouvoirs publics et des partenaires.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été élaboré d'une manière transparente et collaborative et juge que les documents et justificatifs à l'appui de la requête présentent une cohérence interne et sont complets. Le dossier de requête est prêt à être évalué par le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC).

L'historique de mise en œuvre efficace et les résultats du programme précédent présagent bien de la réussite du nouveau programme. Les phases de préparation de la mise en œuvre sont bien avancées, les manuels de projet ont été créés et le projet ne devrait pas subir de retards. Le secteur éducatif haïtien reste néanmoins confronté à des difficultés majeures en termes de taux d'achèvement, de résultats en matière de qualité et d'apprentissage, d'accès des populations les plus pauvres et les plus isolées, de pérennité financière et de dépendance vis-à-vis du secteur privé pour la prestation des services. Le programme que le GPE doit contribuer à financer a été élaboré sur la base de larges consultations et est conçu pour traiter plusieurs de ces problèmes en allégeant la charge financière incombant aux parents par le biais d'exemptions des frais de scolarité et en favorisant le maintien des enfants en classe par les mesures d'incitation du programme de santé et de nutrition en milieu scolaire.

La conception du programme s'appuie sur des actions testées dans le cadre du programme précédent, pour lesquelles des améliorations sont proposées. Le programme s'inscrit dans le droit fil du plan sectoriel ; il est axé sur la réduction des inégalités et d'un certain nombre d'importants problèmes d'accès à l'éducation et de qualité de l'enseignement.

Le programme sera mis en œuvre dans un environnement complexe, via un mécanisme de mise en commun des fonds de différents partenaires qui a fait ses preuves au cours des dernières années. Le GSE juge que cette méthode est bien adaptée au contexte de risque substantiel et cette position est confortée par des activités soigneusement planifiées de mise en œuvre du plan sectoriel. Le programme d'exemption des frais de scolarité et le programme de santé et de nutrition en milieu scolaire sont tous deux essentiels à la promotion de l'accès à l'éducation et de la rétention des élèves, sans lesquels l'apprentissage est impossible ; or ces deux programmes

risquent de connaître des déficits financiers notables après 2016. C'est la raison pour laquelle il est essentiel que le Gouvernement haïtien mette en place un cadre de financement fiable et transparent assurant les ressources qui garantiront aux écoles et aux familles les subventions nécessaires pour que dans les années qui viennent les enfants aillent à l'école et suivent une scolarité complète. Ensuite, la priorité devra être donnée à des efforts soutenus pour améliorer la qualité (notamment pour les enfants ayant des besoins particuliers) et les acquis scolaires.

PAKISTAN-BALOUTCHISTAN
Examen de la qualité - Phase III
Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 34 millions
Période d'exécution : 3 ans
Date de début d'exécution du projet : 15 juin 2014

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS ET LA PROVINCE

La République islamique du Pakistan se classe au sixième rang dans le monde pour la population (179 millions d'habitants en 2012) et au 36e rang pour la superficie. Bordé par l'Afghanistan, l'Inde, l'Iran, la Chine et la mer d'Arabie, le Pakistan occupe une position stratégique au carrefour entre l'Asie du Sud, l'Asie centrale et l'Asie occidentale. Il appartient à la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), avec un revenu par habitant de 1 260 dollars en 2012. Le redressement économique du pays après la crise financière mondiale a été lent et fragile. Le taux de croissance du PIB s'est maintenu aux alentours de 3,5 % au cours des quatre dernières années, soit moins que le taux moyen de 5 % enregistré pour les cinq dernières années. Plusieurs facteurs contribuent au ralentissement de la croissance, notamment la détérioration et l'instabilité grandissante de la situation sur le plan macroéconomique, politique et en matière de sécurité, à quoi s'ajoutent les récentes catastrophes naturelles. Le taux de recouvrement des recettes fiscales est très faible (à peine 10 % du PIB[7]). Les dépenses dans le secteur des services publics – notamment l'éducation et la santé – sont donc également faibles. En 2012, les dépenses d'éducation représentaient seulement 2,1 % du PIB[8]. Le Pakistan s'est engagé à accroître progressivement ce taux à 4 % d'ici à 2018. Le pays occupe le 146e rang sur 186 pays dans l'indice de développement humain de 2012.

Le Baloutchistan représente 44 % de la superficie du Pakistan, mais seulement 4 % de sa population. Ses indicateurs socioéconomiques sont les plus faibles du pays, malgré d''abondantes ressources minières. La faiblesse de l'activité économique, notamment dans les secteurs à valeur ajoutée, limite la capacité de génération de recettes, ce qui rend la province fortement tributaire des injections de fonds du gouvernement fédéral. La Province jouxte toutes les autres provinces du pays et partage une frontière avec l'Iran à l'ouest et l'Afghanistan au nord. Le climat d'insécurité créé par le double problème du conflit armé et de la criminalité organisée entrave le développement de la province. Les récents tremblements de terre et inondations ont également créé des situations d'urgence au Baloutchistan.

[7] Selon la dernière revue du FMI concernant le Pakistan (septembre 2013), le ratio des recette fiscales au PIB national, de l'ordre de 10 %, reste l'un des plus faibles du monde parmi les pays non exportateurs de pétrole.

La valeur médiane de ce ratio pour les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) était de 26,4 % en 2011 (FMI, 2011).

[8] À titre de comparaison, l'Inde a consacré 3,2 % du PIB à l'éducation en 2011, selon les estimations.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le Pakistan est devenu membre du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2012. Le dix-huitième Amendement à la Constitution du Pakistan, approuvé en 2010, a aboli le Ministère fédéral de l'éducation et transféré la responsabilité des programmes et des dépenses d'éducation aux autorités provinciales. L'Article 25A a consacré le droit de tous les enfants âgés de 5 à 16 ans à un enseignement gratuit et obligatoire.

Le Gouvernement du Baloutchistan a entrepris de réformer le secteur de l'éducation au cours des deux dernières années. Une nouvelle cellule Politique, Planification et Mise en œuvre a été créée pour coordonner la réforme et le Gouvernement a alloué davantage de ressources à l'éducation, dont la part des dépenses publiques est passée de 13,7 % en 2012 à 17,8 % en 2013. Le Baloutchistan est considéré comme une province « sans donateurs », en partie à cause des problèmes de sécurité, mais aussi parce que sa population dispersée crée une situation démographique particulière. La province affiche le plus faible taux d'alphabétisation, les plus gros écarts entre garçons et filles et les plus faibles indicateurs d'accès du pays, avec un taux brut de scolarisation (TBS) de 4 % en 2012. La qualité de l'éducation laisse également à désirer. Selon une évaluation des compétences en lecture réalisée en 2013, les acquis scolaires sont faibles : seulement 38,5 % des élèves de 5e année pouvaient lire une phrase en anglais et seulement 31,8 % des élèves de 3e année pouvaient lire une phrase en ourdou. L'enseignement est actuellement dispensé en anglais et en ourdou (les deux langues officielles du Pakistan), mais la majorité des enfants du Baloutchistan n'ont pas l'ourdou comme langue maternelle.

L'amélioration de l'accès à l'éducation est la priorité la plus importante du Plan sectoriel de l'éducation du Baloutchistan (Balochistan's Education Sector Plan - BESP), et le plus grand défi à relever. Actuellement, près de la moitié des 22 000 communautés de la province n'ont pas d'école. Cela tient en partie au niveau généralement faible des investissements fédéraux dans l'éducation au Baloutchistan et au fait que le critère de sélection du lieu d'implantation des écoles est basé sur une densité de population minimale dans un rayon donné. Du fait des caractéristiques géographiques et démographiques particulières du Baloutchistan, de nombreuses communautés ne répondent pas aux conditions requises pour ouvrir une école. Pour surmonter ce problème, le BESP vise à appliquer à plus grande échelle le modèle des écoles communautaires – des établissements contenant deux salles qui sont gérées par la communauté – en recrutant des enseignants au niveau local. L'objectif est également d'offrir des services éducatifs aux nombreux enfants non scolarisés, grâce à un programme d'apprentissage alternatif qui permet à ces enfants d'être intégrés ensuite dans des écoles ordinaires.

L'évaluation du BESP met en lumière ses atouts, notamment l'attention accordée aux options permettant d'atteindre le double objectif d'amélioration de l'apprentissage et de l'accès dans un contexte de grande insécurité, ainsi qu'aux questions de gouvernance et au processus participatif. Plusieurs points faibles ont également été recensés, en particulier le manque de données sur l'éducation, qui crée des lacunes dans l'analyse des problèmes fondamentaux tels que l'éducation des filles, les disparités entre districts et les acquis scolaires. L'évaluation a permis de recommander plusieurs mesures, notamment la schématisation du processus de décision sur les questions clés, la communication des priorités du plan aux principaux acteurs et la clarification des mécanismes de présentation de rapports pour favoriser le dialogue dans le secteur de l'éducation par le biais du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) et des Examens sectoriels conjoints.

Le BESP tient compte du fait que les données disponibles pour calculer le déficit de financement sont limitées. Il convient de noter que l'enveloppe budgétaire du BESP porte uniquement sur les

dépenses supplémentaires qui viendraient s'ajouter aux coûts de fonctionnement actuels du système éducatif. Ces informations ont été complétées dans le dossier de requête en incluant les dépenses ordinaires fournies par les ministères des Finances et de l'Éducation. Le BESP se base sur un déficit de financement total de 615 millions de dollars pour les cinq années du Plan. Le dossier de requête présente un déficit de financement de 535 millions sur une période de quatre ans. Sur la base des chiffres présentés dans le dossier de requête adressé au GPE, qui couvrent l'enveloppe budgétaire totale du secteur, le déficit de financement serait légèrement inférieur à 24 % du coût total du secteur de l'éducation (coûts de fonctionnement actuel du secteur plus coûts du BESP). Le financement du GPE serait le principal apport extérieur au secteur de l'éducation du Baloutchistan (environ 48,6 %[9] du montant total du financement extérieur).

Le BESP a été élaboré sous la direction du ministère de l'Enseignement secondaire (Secondary Education Department - SED)[10] du Gouvernement du Baloutchistan, avec l'assistance technique de l'UNICEF et de l'UNESCO. Il a été évalué et approuvé par le GLPE en 2014. Le Plan, qui couvre la période 2013-2018, vise à relever les défis qui se posent en termes d'accès à l'éducation et d'amélioration des taux de rétention scolaire et de la qualité et de la gestion des écoles. Plus précisément, le BESP vise à : i) améliorer l'accès physique à l'éducation ; ii) améliorer le taux de scolarisation primaire ; iii) combler l'écart entre filles et garçons et accroître les taux de rétention dans l'enseignement primaire ; iv) offrir des services alternatifs aux enfants non scolarisés ; v) améliorer la qualité des résultats scolaires ; et vi) améliorer la gouvernance du système éducatif.

Le Départements for International Développent (DFID) et l'USAID assument ensemble les fonctions d'Agence de coordination au niveau fédéral. Le GPE-Projet d'éducation du Baloutchistan (GPE-BEP) a été élaboré dans le cadre de consultations avec le GLPE nouvellement créé au Baloutchistan sous la direction du SED. L'UNICEF est l'agence de coordination du GLPE au Baloutchistan, qui se compose de représentants du ministère de l'Éducation, du Canada, du ministère australien des Affaires étrangères et du commerce extérieur, de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'USAID, de l'Allemagne et de la Banque mondiale, ainsi que d'organisations de la société civile.

SYNTHÈSE DE LA REQUÊTE

Le financement pour la mise en œuvre du programme qui fait l'objet de la requête auprès du GPE, d'un montant de 34 millions de dollars, fait partie du financement d'un montant indicatif de 100 millions de dollars alloué au Pakistan sur la base du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance. Les allocations indicatives initiales étaient de 65,9 millions de dollars pour la province du Sindh et de 34,1 millions de dollars pour la province du Baloutchistan. Les montants ont été arrondis ultérieurement, d'un commun accord entre les deux provinces. La Banque mondiale ayant été retenue pour assumer la fonction d'Entité de supervision, ses directives et procédures internes seront utilisées.

Le GPE-BEP vise à accroître les taux de scolarisation et de rétention dans 2 000 écoles soutenues par le projet, l'accent étant mis en particulier sur les filles. Selon les estimations du SED, le projet touchera environ 100 000 enfants. Le GPE-BEP vise également à renforcer la gestion du secteur éducatif grâce à la mise en place de meilleurs mécanismes de collecte et

[9] Calculé à partir des chiffres fournis dans le dossier de requête, en corrigeant le pourcentage indiqué.

[10] Le SED est responsable de l'éducation de tous les enfants en âge scolaire dans la province.

d'utilisation des données. Il s'agit essentiellement d'améliorer la qualité des données actuellement recueillies sur une base annuelle, qui présentent un haut degré d'incertitude. En outre, le projet contribuera à améliorer les taux de passage dans l'enseignement post-primaire et l'accès à l'éducation préscolaire. Il est aligné sur les priorités définies dans le BESP et répond également à plusieurs objectifs prioritaires du GPE :

- Aider les États fragiles ou touchés par un conflit à mettre en œuvre leurs plans sectoriels. Le Baloutchistan souffre d'un double problème : l'insécurité et une situation socioéconomique difficile.
- Améliorer l'efficacité du corps enseignant en recrutant des enseignants qui recevront une formation et un appui. Le projet permettra de recruter et former 4 000 enseignants.
- Accroître l'efficacité du financement en faveur de l'éducation. Le projet mettra en place les capacités nécessaires pour le système d'information pour la gestion de l'éducation, et fournira un appui technique aux bureaux de l'éducation dans les districts et aux départements de l'éducation concernés.

Les composantes proposées sont les suivantes :

Composante 1 : Accès et équité

Sous-composante 1 : Offrir à 100 000 enfants un accès amélioré et plus équitable à l'éducation grâce à diverses interventions dans les domaines suivants : i) élargissement de l'accès à l'école grâce à l'amélioration du processus de sélection du site d'implantation des écoles et à l'appui des populations locales, en construisant deux salles supplémentaires dans 2 000 écoles. Cette activité s'appuiera sur les bonnes pratiques recensées dans le cadre du projet de promotion de l'éducation des filles au Baloutchistan (PGEB, financé par l'IDA)[11] ; ii) recrutement de 4 000 enseignants contractuels sélectionnés suivant une procédure comprenant un examen, la préférence allant aux enseignantes ; iii) aide aux Comités de parents d'élèves et de gestion des écoles (Parent Teacher School Management Committees - PTSMC) qui assureront la coordination et le suivi de la mise en place des écoles et de leur gestion ; iv) aide à la construction d'espaces éducatifs transitoires pouvant être installés rapidement et à peu de frais. Ces espaces devraient pouvoir durer plus de dix ans, ce qui laisse aux autorités locales le temps nécessaire pour ériger des structures plus permanentes.

Sous-composante 2 : Soutien au reclassement de 50 écoles primaires et 10 écoles du 1er cycle du secondaire pour accroître les taux de passage des filles dans les 1er et 2e cycles de l'enseignement secondaire. Les écoles reclassées seront équipées de salles de classe, infrastructures, mobilier et équipements supplémentaires.

Composante 2 : Qualité et responsabilisation accrue

Cette composante aidera à améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et renforcera le système d'information pour la gestion de l'éducation actuellement en place.

Sous-composante 1 : Aide à l'élaboration d'une politique, de programmes et de supports pédagogiques pour l'éducation préscolaire ; et mise au point de mécanismes permettant d'améliorer la sélection des enseignants dans les petites classes.

Sous-composante 2 : Aide à l'amélioration du système d'information pour la gestion de l'éducation du Baloutchistan (Balochistan Management and Information System - BEMIS) grâce

[11] http://www.pgeb.edu.pk.

aux activités suivantes : amélioration de la q ualité des outils et méthodes de collecte des données en vigueur ; formation du personnel du SED à l'utilisation des données aux fins de planification et de prise de décisions ; amélioration de la présentation des données ; et introduction de TIC novatrices pour la collecte de données sur certains indicateurs.

Composante 3 : Assistance technique à l'amélioration des capacités de gestion et de suivi

Cette composante aidera à mettre en place des systèmes et procédures permettant une planification et une mise en œuvre efficaces des activités du projet, ainsi que la conception de solides systèmes de suivi. Le mécanisme d'assistance technique renforcera les capacités de l'Unité de gestion du projet (UGP) existante affectée au projet PGEB pour lui permettre d'organiser les activités du projet et aidera les bureaux de l'éducation dans les districts à mettre en œuvre et à suivre ces activités. En outre, ce mécanisme pourrait également aider les institutions responsables de l'éducation, telles que la Direction de l'éducation, le Bureau des programmes scolaires et l'Institut provincial de formation des enseignants, à mener des activités de renforcement des capacités.

	Composante du programme	**Montant (USD)**	**% du total**
1	**Accès et équité**	**23 210 000**	**68,3**
	Élargir l'accès grâce à des mécanismes d'écoles communautaires	17 410 000	51,2
	Promouvoir le passage dans le cycle d'enseignement suivant	5 800 000	17,1
2	**Qualité et responsabilisation accrue**	**6 030 000**	**17,7**
	Promotion de l'éducation préscolaire grâce à la formation des enseignants et à la fourniture de matériel pédagogique	4 040 000	11,9
	Collecte, diffusion et utilisation des informations sur les écoles afin d'améliorer la planification et la prise de décisions	1 990 000	5,9
3	**Assistance technique à l'amélioration des capacités de gestion et de suivi**	**4 760 000**	**14,0**
	TOTAL	**34 000 000**	**100**
	Commissions de gestion des Entités*		1,75

*Autres commissions de gestion des Entités non comprises dans le montant total de la requête : 1,75 % du financement du GPE.

** À noter que l'Entité de supervision a demandé une commission de supervision de 125 000 dollars par an, soit un montant total de 500 000 dollars sur quatre ans.

Le projet proposé sera exécuté sur une période de trois ans. Il a été élaboré par le ministère de l'Enseignement secondaire (SED) et sera exécuté par une Unité de gestion du projet (UGP) sous la direction du Secrétaire à l'éducation. L'UGP a été constituée en 2012 par le Gouvernement pour assurer la mise en œuvre, sous la supervision de la Banque mondiale, du projet PGEB financé par un fonds fiduciaire multidonateurs. Elle sera dotée de personnel et d'attributions supplémentaires afin d'assurer l'exécution du projet GPE-BEP et le suivi de ses résultats. Elle communiquera régulièrement avec le SED et les autres sous-départements intervenant dans la mise œuvre des activités du projet afin d'examiner les progrès accomplis et les lacunes restant à combler. Le SED assurera la coordination avec la Direction des écoles et chargera les coordonnateurs au sein des services d'éducation des districts de faciliter la mise en œuvre au niveau local.

Le niveau global des risques pesant sur la mise en œuvre est jugé élevé. Les conditions de sécurité perturbent de temps à autre la prestation des services publics de base et risquent donc d'entraver la mise en œuvre des activités du projet. Pour aider à atténuer ces risques, il est prévu de mettre en place des dispositifs de mise en œuvre souples tenant compte des obstacles en matière d'accès et de déplacements et capables de s'adapter à l'évolution de la situation, comme par exemple l'utilisation des TIC novatrices et le recours aux communautés locales pour assurer la supervision. Il existe un haut risque d'ingérence politique dans la mise en œuvre des activités du projet, notamment dans la sélection des écoles ou des sites de construction et dans le recrutement du personnel. Il est prévu d'appliquer des critères reconnus et transparents pour la sélection des écoles ou des sites afin d'atténuer les risques liés aux ingérences politiques. Le Comité de pilotage provincial fournira des orientations générales et supervisera la mise en œuvre du projet, qui fera également l'objet d'audits internes trimestriels.

En ce qui concerne l'état de préparation à la mise en œuvre, l'UGM existante, créée au titre du PGEB, offre une certaine garantie en termes de préparation sur le plan organisationnel. Le Document d'évaluation du projet (PAD) met en lumière plusieurs enseignements tirés du PGEB, concernant notamment l'efficacité de la préparation à la mise en œuvre (voir page 42 du PAD). Des projets d'Accord de projet et de financement ont été élaborés et joints au dossier de requête. Ces accords devront être signés au niveau fédéral, ce qui pourrait entraîner des retards, mais cela semble peu probable à ce stade.

SYNTHESE DE L'EXAMEN DE LA QUALITE

Le Secrétariat a effectué en juillet 2013 une mission consacrée à la première étape de l'examen de la qualité (QAR I), qui a permis de conclure que le projet avait été conçu et les activités définies suivant un processus transparent et participatif. Les priorités du secteur n'avaient pas été définitivement arrêtées à l'époque, du fait que le Plan sectoriel de l'éducation du Baloutchistan était encore en cours d'élaboration, mais les composantes et les activités envisagées pour le programme s'inspiraient directement du projet de Plan sectoriel et semblaient cadrer avec les principaux objectifs du Gouvernement pour l'éducation.

Les principales recommandations issues de l'examen de la qualité (étape II) sont résumées ci-après :

1- Le nombre de sous-composantes et d'activités prévues dans le cadre du GPE- BEP devrait être réduit de façon à se concentrer sur les questions essentielles : élargissement de l'accès des filles et des garçons à l'éducation, renforcement des capacités des enseignants en général et distribution de matériel pédagogique en particulier, et évaluation des acquis scolaires.

2- Nous recommandons de revoir les modalités de mise en œuvre du projet sur la base d'une UGP dotée d'un personnel plus nombreux, et d'envisager la possibilité d'intégrer davantage certaines tâches dans les activités du SED, parallèlement au renforcement des capacités du Gouvernement dans des domaines bien ciblés.

3- Modalités de gestion financière : Il est prévu de financer les traitements de 4 000 enseignants dans le cadre du projet. Est-il souhaitable que l'UGP mette en place des systèmes de gestion du service de la paie? Quand est-il prévu de transférer cette composante du projet au service compétent du ministère des Finances ou à l'Unité des ressources humaines prévue à cet effet?

4- Nous recommandons de fournir une assistance technique bien ciblée, notamment pour améliorer les moyens de collecte de données fiables et la capacité de gestion du système éducatif (leadership, planification, prise de décisions, budgétisation, gestion des dépenses), et réduire ainsi la nécessité d'une UGP importante. L'assistance technique sera assurée dans le cadre de la Composante 3 du projet et représente moins de 9 % du budget alloué au projet, ce qui ne semble pas suffisant pour avoir un impact sensible sur la capacité du système au-delà de la période couverte par le projet.

5- On craint que le Gouvernement ne soit pas en mesure d'inscrire les dépenses de personnel et d'entretien de 2 000 écoles à son budget de fonctionnement pour les deux ou trois prochaines années.

6- A la longue, les écoles construites avec des matériaux non durables (« simples espaces éducatifs transitoires ») se muent, comme on peut le constater dans de nombreux pays en développement, en écoles permanentes délabrées. Autrement dit, davantage d'enfants seront scolarisés, mais dans des conditions qui sont loin d'être idéales pour l'enseignement et l'apprentissage.

Le Baloutchistan a répondu comme suit aux recommandations formulées dans la deuxième étape de l'examen de la qualité :

1- La composante Programme d'apprentissage alternatif a été supprimée et sera mis en œuvre séparément par l'UNICEF, tandis que la composante Éducation préscolaire a été simplifiée et regroupée avec la formation des enseignants étant donné que cette formation portera essentiellement sur les petites classes (de la maternelle à la 5e année).

2- Le SED jouera un rôle important dans toutes les activités, mais compte tenu des rapports à présenter aux partenaires de développement, aux membres du GLPE et à l'Entité de supervision pour ce projet, il est nécessaire d'avoir une UGP importante dans le contexte du Baloutchistan. Le ministère de l'Éducation désignera des coordonnateurs principaux au sein des services éducatifs de district et les avisera qu'ils seront chargés d'assurer le soutien et le suivi des activités du projet. L'UGP et les équipes Éducation au niveau des districts tiendront des réunions mensuelles de coordination sur la mise en œuvre du programme. On trouvera de plus amples détails dans le Manuel des opérations (MO).

3- L'examen des tendances budgétaires récentes met en lumière l'augmentation régulière du budget de l'éducation de la province. Le Gouvernement a inscrit 4 000 enseignants contractuels au budget de l'année dernière et ne considère pas les traitements à verser à ces enseignants pendant trois ans comme une charge budgétaire insurmontable.

4- Le coût final du projet a été déterminé et la Composante 3 représente à présent 14 % du coût total. Des activités supplémentaires de suivi et de soutien, notamment pour le renforcement des capacités, sont également prévues.

5-L'élargissement de l'accès est une activité essentielle du Plan sectoriel de l'éducation du Baloutchistan (BESP). Le Gouvernement a exprimé son ferme détermination à poursuivre cette activité, et le BESP et son coût ont été approuvés par le Parlement du Baloutchistan. La décision d'améliorer l'accès grâce au renforcement des infrastructures et des ressources humaines nécessaires a donc été prise au plus haut niveau. La part allouée au Gouvernement du Baloutchistan par la Commission nationale des finances (NFC12) a également augmenté (voir page 11, par. 2, du PAD), ce qui accroît les ressources mises à la disposition de la province.

6- Le programme propose des modèles d'écoles efficaces par rapport au coût, ainsi que l'utilisation de sites facilement accessibles pour améliorer l'accès à l'école. Des structures peu coûteuses seront construites en utilisant des matériaux locaux et des méthodes applicables dans la communauté locale, ce qui facilitera leur entretien. Elles seront planifiées en tenant compte des questions environnementales et des risques de catastrophe et devraient donc être solides. Les autorités provinciales ont déjà lancé des travaux de recherche sur les structures peu coûteuses construites avec des matériaux locaux qui ont été utilisés pour construire des habitations dans certaines régions frappées par des inondations.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le projet proposé a été élaboré d'une manière transparente et concertée. Le dossier de requête et les documents d'appui sont complets, malgré quelques lacunes et incohérences dans les données qui sont dues au manque de capacité du système d'information pour la gestion de l'éducation du Baloutchistan (BEMIS). Le dossier de requête est prêt à être évalué par le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC).

Le GPE-Projet d'éducation du Baloutchistan cadre bien avec le BESP et les objectifs stratégiques du GPE. Il a été conçu en tenant compte de l'appui qui est, ou sera, fourni par le biais d'autres partenaires et projets. La modalité retenue pour le financement consiste à étoffer l'unité de gestion du projet (UGP) déjà mise en place pour l'exécution du PGEB sous la supervision de la Banque mondiale. Ce mode de financement est jugé adapté à la situation du Baloutchistan, qui présente des risques importants sur le plan de la sécurité et de la gouvernance. Le niveau global des risques est jugé « élevé » par l'Entité de supervision, ce qui interdit à ce stade d'appliquer des modalités plus alignées. Lors d'entretiens menés par le Secrétariat du GPE, le SED a reconnu qu'il importait de renforcer les capacités de ses institutions à long terme.

La conception du projet a été légèrement simplifiée à la lumière des observations formulées par le Secrétariat du GPE dans la deuxième étape de l'examen de la qualité. La plus grande partie du projet, qui porte sur l'élargissement de l'accès grâce aux écoles communautaires, est une activité déjà en cours dans le cadre du projet PGEP. Ce projet triennal de 10 millions de dollars, lancé en septembre 2012, avait un taux de décaissement de 37 % en octobre 2013 et il restait encore des écoles à construire et à mettre en place. Le financement de 34 millions de dollars impliquera une augmentation sensible de la capacité de mise en œuvre de l'UGP, ce qui a été pris en compte dans la requête et ira dans une large mesure à la composante 3 . La mise en œuvre nécessitera également le renforcement des capacités des bureaux de l'éducation dans les districts et des PTSMC. S'agissant de l'état de préparation à la mise en œuvre, le projet pourra s'appuyer sur les capacités existantes de l'UGP et sur les enseignements tirés du PGEB. L'Entité de supervision ne s'attend pas à de graves problèmes au niveau de la préparation à la mise en

[12] La NFC supervise l'allocation des fonds fédéraux aux provinces.

œuvre, même si la date de démarrage prévue (juin 2014) peut être considérée comme optimiste. Il semble plus raisonnable de tabler sur une date de démarrage dans la deuxième moitié de 2014.

PAKISTAN – SIND
Examen de la qualité - Étape III
Évaluation finale
Montant du financement proposé : US$ 66 millions
Durée d'exécution : 3 ans
Date prévue de début d'exécution : 30 septembre 2014

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

La République islamique du Pakistan est le sixième pays le plus peuplé du monde, avec une population estimée en 2012 à 179 millions d'habitants, et le 36e pays par sa superficie. Bordé par l'Afghanistan, l'Inde, l'Iran et la Chine, ainsi que par la mer d'Arabie, le Pakistan occupe une position stratégique au carrefour de l'Asie du Sud, de l'Asie centrale et de l'Asie occidentale. C'est un pays à faible revenu ; le revenu par habitant s'établissait à 1 260 dollars en 2012. Le redressement économique du pays après la crise financière mondiale a été lent et reste fragile. Le taux de croissance moyen du PIB pour les quatre dernières années était d'environ 3,5 %, soit la moitié du chiffre d'il y a cinquante ans. Ce ralentissement de la croissance s'explique par plusieurs facteurs, notamment la dégradation et l'instabilité des conditions macroéconomiques, de la situation politique et de la sécurité, auxquelles s'ajoutent les chocs récents résultant de catastrophes naturelles. Le Pakistan a un très faible taux de recouvrement des recettes, qui ne représentent actuellement que 10 % du PIB. Les dépenses des services publics - notamment en matière d'éducation et de santé - sont également faibles. En 2012, les dépenses d'éducation étaient estimées à 2,1 % du PIB13. Le Pakistan s'est engagé à porter progressivement ce taux à 4 % d'ici à 2018. Le Pakistan se classe au 146e rang sur 186 pays selon l'Indice de développement humain de 2012.

Le Sind est une province située au sud-est du pays, entourée du Balouchistan à l'ouest et de l'Inde à l'est. Il compte 40 millions d'habitants. Les activités agricoles se concentrent le long de l'Indus, et les activités industrielles et commerciales dans la capitale, Karachi. Le Sind vient en tête des quatre provinces du Pakistan pour le revenu par habitant (au deuxième rang pour le revenu). Toutefois, le développement de son potentiel économique est entravé par une économie à deux vitesses selon les zones urbaines et rurales, une segmentation sociale et économique et la déficience de l'ordre public. En 2010 et en 2011, des inondations sans précédent et des pluies dévastatrices ont détruit 14 % des écoles publiques de la province du Sind.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le Pakistan a adhéré au Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en 2012. Le 18e amendement de la Constitution du Pakistan, approuvé en 2010, confiait la charge des services et des dépenses d'éducation aux autorités provinciales. L'article 25A prévoit le droit de tous les enfants de 5 à 16 ans à l'éducation gratuite et obligatoire.

Le Plan sectoriel de l'éducation du Sind (SESP 2014-2018) a été établi conformément à ce mandat et constitue le premier document du genre élaboré par la province. Le SESP a été rédigé

[13] À titre de comparaison, les dépenses d'éducation de l'Inde étaient estimées en 2011 à 3,2 % du PIB.

sous la houlette du ministère de l'Éducation et de l'Alphabétisation (ELD) de la province du Sind, grâce à un financement du GPE pour la préparation du plan sectoriel de l'éducation, l'UNICEF intervenant en qualité d'entité de gestion. Il a été évalué et approuvé par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) en 2014. Les principaux objectifs énoncés dans le SESP sont les suivants : (i) renforcement de la gouvernance du secteur et de la prestation de services grâce au renforcement des capacités au niveau des établissements scolaires, des districts et de la province ; (ii) élargissement de l'accès équitable à une éducation de qualité au niveau de la petite enfance, des cycles primaire et secondaire ; (iii) amélioration de la qualité des acquis scolaires ; (iv) amélioration de la qualité des enseignants ; (v) amélioration de l'équité dans l'affectation des ressources, et (vi) amélioration de la viabilité financière et de l'efficience des dépenses d'éducation.

Malgré les efforts concertés déployés par l'administration de la province du Sind pour relever le niveau de participation et la qualité, les résultats obtenus dans le secteur de l'éducation demeurent médiocres, et le Sind est bien loin d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) relatif à l'éducation primaire pour tous à l'horizon 2015. Le Sind n'obtient pas non plus de bons résultats au regard des normes nationales : le taux brut de scolarisation dans le primaire (TBS, 84 % en 2012) et le taux net de scolarisation (TNS) sont respectivement inférieurs de 7 à 8 points et de 3 à 4 points aux moyennes nationales. On estime que près de 4,1 millions d'enfants (40 %) en âge de recevoir une éducation de base (de 5 à 16 ans) ne sont pas scolarisés à l'heure actuelle. La majorité d'entre eux - près des deux tiers - n'ont jamais été inscrits du tout, le tiers restant ayant été scolarisé pendant un certain temps, avant de sortir du système scolaire. Dans tous les districts de la province, les filles ont encore moins de chance d'aller à l'école ; en 2013, l'indice de parité entre les sexes était de 0,68 au détriment des filles dans la province du Sind.

Le SESP porte à la fois sur l'accès à l'éducation et sur la qualité des résultats scolaires, compte tenu du principe d'équité, conformément à la stratégie générale de développement socioéconomique, qui vise en priorité à réduire la pauvreté et l'inégalité des revenus selon les régions. L'administration du Sind a engagé plusieurs réformes budgétaires afin d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer la prestation de services sociaux. Le Plan vise également à améliorer la gouvernance du secteur de l'éducation grâce à plusieurs actions clés. L'évaluation du SESP a mis en lumière plusieurs points forts de ce plan, notamment l'analyse détaillée qu'il fait du secteur, l'identification des défis à relever et l'accent mis sur une approche de la réforme fondée sur l'enseignement dispensé. L'évaluation montrait aussi sur quels domaines l'attention pourrait être portée au cours de l'exécution, en particulier : le calendrier des décisions prévues en matière d'action publique, la diffusion d'une version abrégée du SESP final, afin de garantir l'adhésion des parties prenantes, et la mise au point d'un modèle complet de rapport financier annuel, de manière que le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) soit en mesure d'assurer le suivi de l'exécution au cours des opérations conjointes d'examen du secteur. Ce point a été souligné au cours d'une réunion à laquelle le GLPE participait, et portait notamment sur le renforcement des capacités de suivi conjoint du processus budgétaire provincial.

Le coût total d'exécution du SESP entre 2014 et 2018 est de 940 milliards de roupies pakistanaises (PKR) (9,58 milliards de dollars). Un montant supplémentaire de 186 milliards de PKR (1,9 milliard de dollars) est requis pour mener à bien l'exécution, en plus du montant prévu dans le cadre budgétaire à moyen terme. Les engagements financiers pris par les partenaires dans le développement, y compris le Partenariat mondial, durant la période d'exécution du SESP, devraient atteindre 84 milliards de PKR (856 millions de dollars), ce qui laisse un déficit de financement d'environ 1 milliard de dollars, soit un peu moins de 11 % du coût total estimé du SESP. L'approbation du SESP, notamment son plan financier, par le Ministre principal du Sind témoigne de l'engagement des pouvoirs publics à accroître les ressources d'origine intérieure

grâce à l'augmentation du budget du secteur de l'éducation. En outre, le Plan sectoriel de l'éducation du Sind vise à mobiliser davantage de financements privés grâce au développement des partenariats public-privé en faveur de l'offre de services d'éducation. Le financement octroyé par le GPE couvrirait 10 % des fonds extérieurs alloués au secteur de l'éducation au cours de la période 2014-2017.

Le SESP et le projet Sind-GPE (S-GPE) ont été élaborés en concertation avec le nouveau Groupe local des partenaires de l'éducation du Sind, sous la houlette du ministère de l'Éducation et de l'Alphabétisation (ELD) de la province du Sind. Le ministère britannique du Développement international (DFID) et l'USAID exerceront conjointement le rôle d'agence de coordination à l'échelon fédéral. L'Union européenne a fait office d'agence de coordination pour le GLPE du Sind et appuyé la demande adressée au GLPE. Le rôle d'agence de coordination a été récemment transféré à l'UNICEF. Le GLPE du Sind comprend 35 membres, y compris des représentants de l'ELD, du Canada, du DIFD, de la JICA, de l'UNESCO, de l'UNICEF, de l'USAID, de la Banque mondiale, du secteur privé et d'organisations de la société civile.

SYNTHÈSE DE LA REQUÊTE

Il s'agit de la première requête de financement pour la mise en œuvre du programme auprès du GPE en faveur de la province pakistanaise du Sind. Le financement demandé, d'un montant de 66 millions de dollars, fait partie du montant indicatif de 100 millions de dollars du financement sollicité à titre de don en faveur du Pakistan, sur la base du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance (NPF) du GPE. L'allocation indicative initiale pour la province du Sind était de 65,9 millions de dollars, et 34,1 millions de dollars étaient alloués à la province du Balouchistan. Ces montants ont été arrondis par la suite, par accord mutuel entre les deux provinces. La Banque mondiale ayant été choisie pour entité de supervision, les directives et procédures internes de la Banque seront appliquées.

La Banque mondiale finance actuellement, à hauteur de 400 millions de dollars, le deuxième Programme de réformes du secteur éducatif du Sind (SERP II 2013-2017) qui s'inscrit dans le prolongement des efforts et des succès du programme SERP I (2008-2011). L'objectif de SERP II est d'accroître le taux de scolarisation en améliorant la gouvernance et l'éthique de responsabilité du secteur éducatif, de renforcer les systèmes administratifs et de mesurer les résultats des élèves. Compte tenu de l'expérience acquise grâce à SERP I, le gouvernement de la province du Sind est convenu de décaisser 393 millions de dollars en faveur de SERP II sous réserve de l'obtention de résultats mesurés et vérifiés à l'aide d'indicateurs servant de base aux décaissements (DLI) et sur la base de programmes de dépenses éligibles correspondant à des lignes budgétaires précises dans le budget annuel que le Sind affecte à l'éducation. Cette approche fondée sur des résultats est privilégiée car elle tire parti au maximum des capacités de la province en matière de gestion des finances publiques afin de faciliter des décaissements structurels dans l'ensemble du système éducatif. Elle encourage aussi l'adhésion de la province au projet et promeut un dialogue constructif en vue de l'obtention de résultats. Le projet S-GPE proposé est bien aligné sur le programme SERP II pour ce qui est du plan des modalités d'exécution et de l'objectif général[14].

Le but du projet S-GPE est d'améliorer, au niveau structurel, la capacité du gouvernement d'assurer des prestations de services efficaces et efficientes grâce au renforcement des

[14] Les sigles SERP et SEP sont employés de manière indifférenciée dans plusieurs documents. Le premier se rapporte au programme de réformes ; SEP se réfère au projet financé par l'IDA qui finance le programme de réformes.

mécanismes de suivi, de gestion et de responsabilisation. L'objectif de développement du Projet consiste à renforcer les capacités institutionnelles du ministère de l'Éducation et de l'Alphabétisation (ELD) de produire, diffuser et utiliser des informations permettant d'appuyer la mise en œuvre de réformes essentielles dans le cadre du Plan sectoriel de l'éducation du Sind. Le projet s'articule autour des composantes suivantes.

La **composante 1** finance des interventions dans les trois domaines de réforme ciblés, selon une approche des décaissements basée sur les résultats. Ces trois domaines de réforme sont les suivants : i) Système de suivi des écoles du Sind (SSMS), mis en place pour collecter, analyser, diffuser des données sur les principaux indicateurs au niveau des établissements scolaires - notamment le nombre d'élèves inscrits et l'assiduité des enseignants - et en promouvoir l'utilisation effective ; ii) Système de suivi et d'information sur les ressources humaines (HRMIS), visant à remédier aux faiblesses majeures qui entravent la gestion efficace du personnel enseignant et non enseignant, et iii) renforcement de la communication afin de promouvoir la conception, l'exécution et le suivi des principales réformes structurelles à mener au titre du S-GPE et du SESP.

La **composante 2** financera les activités d'assistance technique, de consultation et de renforcement des capacités pour promouvoir la conception, la mise en œuvre et le suivi des réformes essentielles dans le cadre du Plan sectoriel de l'éducation du Sind.

Le projet, parfaitement conforme au SESP, devra renforcer les mécanismes de gouvernance, de responsabilisation et de prise de décision pour atteindre à terme tous les objectifs prioritaires du GPE. Les interventions du projet proposé visent à promouvoir l'inclusion et une meilleure prestation de services au profit des catégories pauvres et marginalisées, y compris les filles. Le projet pourrait aussi contribuer à améliorer les résultats de l'éducation en assurant la conception, le suivi et la mise en œuvre de réformes et d'activités efficaces dans le secteur de l'éducation.

	Composantes du programme	**Montant (USD)**	**% du total**
1	Renforcement des systèmes par les DLI	**59 000 000**	**89,4**
	Sous-composante 1.1 : Système de suivi des écoles du Sind (SSMS)	29 000 000	44,0
	Sous-composante 1.2 : Système de suivi et d'information sur les ressources humaines (HRMIS)	15 000 000	22,7
	Sous-composante 1.3 : Renforcement de la communication	15 000 000	22,7
2	Appui au programme sous forme d'assistance technique, de services de conseils et de	**7 000 000**	**10,6**

	renforcement des capacités		
	TOTAL	**66 000 000**	**100,0**
	Frais d'agence*		1,75

*Autres commissions de gestion des Entités non comprises dans le montant total de la requête : 1,75 % du financement du GPE.

** N.B. L'entité de supervision a sollicité une commission de supervision de 150 000 dollars par an, soit un montant total de 600 000 dollars sur quatre ans.

L'ELD sera l'entité chargée de la mise en œuvre de l'ensemble du projet. La Direction générale de l'ELD Suivi et évaluation (DGM&E) sera chargée de la formulation des activités, de leur coordination et du suivi du SSMS, tandis que l'Unité d'appui aux réformes de l'ELD sera chargée de la formulation, de la coordination et du suivi des politiques du HRMIS et des initiatives de communication dans le cadre du Projet S-GPE. L'Unité d'appui aux réformes gère en outre la composante renforcement des capacités (acquisition d'expertise technique et de services), assure le suivi des DLI et surveille le respect des procédures de supervision de la Banque mondiale.

Comme pour le SERP II, près de 90 % des fonds alloués seront décaissés au titre de la composante 1 en fonction de la réalisation des valeurs annuelles des DLI prédéfinis, qui sont liés aux domaines de réforme précis et aux interventions appuyées par le projet proposé. Le montant à débourser à la réalisation de chaque DLI durant chacune des années de la mise en œuvre du Projet est variable et a été déterminé sur la base d'une évaluation de l'effort et de l'impact positif escompté de la réalisation du résultat. Les décaissements seront effectués en fonction des dépenses effectuées au titre de certains postes budgétaires de l'ELD (« Programmes de dépenses autorisées »). Les collectivités provinciales du Sind effectuent leurs dépenses selon les procédures normales et la gestion de trésorerie habituelle ; l'Unité d'appui aux réformes vérifie les dépenses inscrites sur l'ensemble choisi de lignes budgétaires associées aux programmes de dépenses autorisées et rend compte du degré de réalisation de chaque DLI. L'entité d'exécution rembourse ensuite le Trésor (Fonds provincial consolidé) sur la base des cibles DLI atteintes et des dépenses réelles encourues inscrites sur les lignes budgétaires choisies.

Le décaissement des fonds alloués en fonction des résultats obtenus et les dépenses convenues effectuées à partir de postes budgétaires choisis de l'ELD présentent de fortes similitudes avec l'appui budgétaire sectoriel tout en offrant des moyens de contrôle supplémentaires à l'entité de supervision. L'expérience acquise grâce à des projets récemment mis en œuvre dans le secteur de l'éducation dans la province du Sind montre que cette approche comporte des avantages : elle renforce l'adhésion du pays au processus, crée des mesures d'incitation à obtenir des résultats et promeut un dialogue constructif sur l'action à mener. L'ELD connaît bien la modalité proposée et y souscrit pleinement.

Les risques associés à l'exécution efficace et efficiente du projet sont estimés « substantiels ». Ils recouvrent le risque de chocs extérieurs tels que le changement climatique et la sécurité, l'instabilité budgétaire et politique, des faiblesses dans les capacités de mise en œuvre, et la résistance des parties prenantes potentielles à l'encontre de toute réforme. Pour atténuer les risques essentiels, des activités seront conçues, avec le concours de l'entité d'exécution, sur la base des enseignements tirés d'activités de réformes antérieures conduites par la province du Sind. En outre, les parties prenantes seront régulièrement consultées pour recueillir leur adhésion et faciliter la mise en œuvre du projet. L'entité d'exécution prévoit aussi de fournir un appui régulier à la supervision fiduciaire et à l'exécution. L'état de préparation en vue de

l'exécution est jugé suffisant. Pour ce qui est de la préparation sur le plan de l'organisation et des modalités, les conditions sont remplies pour entreprendre prochainement le projet, le don proposé étant aligné sur le dispositif en vigueur pour SEP II. L'entité d'exécution a déjà élaboré des projets d'accords de projet et de don. Un certain délai pourrait être envisagé avant la signature de ces accords à l'échelon fédéral, mais rien n'indique, à ce stade, que ce soit probable.

RESUME DU PROCESSUS D'ASSURANCE DE LA QUALITE

La mission initiale d'examen de la qualité (QAR I), conduite par le Secrétariat en juillet 2013, a conclu que le concept du projet et l'identification des activités obéissaient à un processus transparent et participatif. Bien que des priorités sectorielles claires n'aient pas été définies au moment de l'étape I de l'examen de la qualité, les composantes et activités du programme proposé s'inspirent directement du projet de plan sectoriel et semblent s'inscrire dans le droit fil des principaux objectifs du gouvernement provincial en matière d'éducation. L'étape I de l'examen de la qualité concluait aussi que quatre des cinq objectifs stratégiques du GPE avaient été inclus dans le projet, tandis que le cinquième objectif est poursuivi par le SESP. Enfin, l'étape I de l'examen de la qualité soulignait la nécessité de définir clairement les résultats précis que le S-GPE vise à atteindre, en particulier l'amélioration des acquis de l'apprentissage et la mesure de ces acquis.

Les principales recommandations de l'étape II de l'examen de la qualité (QAR II), peuvent se résumer comme suit :
1. Assurer une communication efficace sur les réformes institutionnelles au sein de l'ELD et les gérer, et garantir l'adhésion d'autres services de l'administration provinciale, en particulier les services des finances, de la planification et du développement.

2. Préciser les liens entre la structure d'exécution du projet S-GPE et les structures attribuées au ministère de l'Éducation.

3. Expliquer de quelle façon les informations qui doivent être produites et diffusées grâce aux interventions proposées seront utilisées par les responsables, à différents échelons. Les DLI pour 2016/17 devraient inclure cet aspect de l'utilisation de l'information à des fins de prise de décisions.

4. Formuler des indicateurs pour savoir dans quelle mesure l'information émanant du SSMS et du HRMIS est effectivement utilisée pour faire la démonstration des résultats escomptés du projet, c'est-à-dire des changements de comportement, de pratique ou de résultats.

5. Fournir davantage d'informations sur les capacités existantes de suivi de l'Unité d'appui aux réformes, et expliquer la façon dont elle sera renforcée afin d'assurer le suivi des indicateurs du projet, y compris des DLI. Il serait également utile de connaître les protocoles proposés de vérification des DLI.

6. Fournir des précisions sur les activités et les coûts des sous-composantes, y compris les coûts unitaires, en particulier ceux de la composante d'appui au programme (assistance technique).

7. Expliquer plus clairement la manière dont les résultats des évaluations des élèves seront utilisés, au niveau des établissements scolaires et du système, à des fins de prise de décisions, et comment ces résultats seront communiqués aux diverses parties prenantes.

8. Nous avons aussi noté que le SSMS et le HRMIS devraient fonctionner en parallèle avec un système d'information sur la gestion du secteur éducatif du Sind (SEMIS) redynamisé. C'est pourquoi il importe de préciser les fonctions de chacun de ces systèmes d'information, leur mode de gestion et la manière dont ils seront reliés, si tel est le but recherché.
Les réponses apportées aux recommandations de l'étape II de l'examen de la qualité, sont les suivantes.
1- Des mécanismes de coordination, existants et prévus, ont été intégrés, y compris des comités régionaux de surveillance des réformes et des groupes de travail techniques à l'appui du HRMIS. L'évolution du transfert de compétences et de responsabilités dans le secteur éducatif des autorités fédérales aux provinces est suivie de près.

2- Le gouvernement de la province du Sind est en train de mettre la dernière main à ces structures. Il sera tenu compte, dans les activités de renforcement des systèmes et d'exécution du projet S-GPE, des structures administratives existantes au niveau des districts, principal « point de contact » de l'ELD.

3- Ces aspects seront décrits dans le Manuel des opérations du SSMS et le Manuel de base du HRMIS. La stratégie de communication qui sera élaborée au titre du S-GPE portera aussi sur les types, les utilisations et les usagers des différentes informations à produire.

4- Les objectifs de développement du projet (ODP) et les indicateurs ODP tiendront compte du fait que le SSMS et le HRMIS seront de nouveaux systèmes et qu'il leur faudra du temps pour devenir opérationnels, produire des données qui seront utilisées puis auront un impact sur le comportement et les résultats. Compte tenu de ce qui précède, l'ODP a été révisé et est désormais précisément axé sur le renforcement des capacités institutionnelles.

5- Des protocoles de vérification des DLI ressortent du tableau A1.2 figurant dans l'annexe 1 du descriptif de projet. Le gouvernement provincial et l'entité d'exécution espèrent mettre à profit la période précédant les négociations pour faire en sorte que le projet soit prêt à passer à la phase d'exécution, notamment en disposant des capacités de suivi nécessaires. La composante 2 du S-GPE fournira une assistance technique et financera la vérification par des tiers, au besoin.

6- Un tableau des coûts indicatifs a été ajouté à l'annexe 2 du descriptif de projet. Un plan de passation de marchés, comportant des appels d'offres et des devis estimatifs des coûts, sera disponible avant les négociations.

7- Les tests de résultats des élèves ne font pas partie du projet S-GPE.

8- Des explications supplémentaires ont été ajoutées au descriptif de projet.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été élaboré d'une manière transparente et collaborative et juge que les documents et justificatifs à l'appui de la requête présentent une cohérence interne et sont complets (à quelques exceptions mineures près). Le dossier de requête est prêt à être évalué par le Comité consultatif financier (CCF).

Les autorités de la province du Sind ont déployé de gros efforts pour renforcer la gouvernance et la responsabilisation au travers du Programme de réformes du secteur éducatif du Sind (SERP), lancé au cours de l'exercice 07/08 et intégré en 2014 dans le Plan sectoriel de l'éducation du

Sind (SESP). L'amélioration de l'accès aux informations et l'utilisation efficace des données pourraient améliorer sensiblement l'équité dans l'éducation, l'accès et la participation, le financement durable du secteur, la qualité de l'enseignement et les résultats de l'apprentissage. La majorité des partenaires dans le développement membres du Groupe local des partenaires de l'éducation appuient le projet S-GPE.

Le projet S-GPE s'inscrit dans le droit fil des objectifs stratégiques du Plan sectoriel et du GPE. Il a été conçu en tenant compte du soutien, en cours et prévu, d'autres partenaires et projets. Il est axé sur le renforcement de systèmes dans le but de faciliter la mise en œuvre du Plan sectoriel. Celui-ci traite clairement des principales priorités du GPE en matière d'éducation des filles, de fragilité et de résultats de l'apprentissage. Il mentionne aussi le soutien apporté aux enfants handicapés, conformément à l'article 25A de la Constitution, qui prévoit le droit à l'éducation de base gratuite pour tous. Le mode de financement est jugé approprié car il associe une approche des décaissement en fonction des résultats (composante 1) et des activités ciblées d'assistance technique destinées à remédier à des manques de capacités identifiés et à faciliter l'exécution du projet (composante 2). En outre, le mode de financement associe de manière créative des éléments de l'appui budgétaire sectoriel et des mesures précises de gestion des risques fiduciaires.

L'exécution des projets SERP II et S-GPE incombe à l'Unité d'appui aux réformes, structure hybride au sein de l'ELD, mise en place initialement pour appuyer les réformes soutenues par le programme de réformes SERP financé par l'IDA et, désormais, par le SERP II. D'une part, cette unité est ancrée dans le système et alignée sur celui-ci du point de vue structurel, et consent les dépenses dans le budget du ministère de l'Éducation. D'autre part, l'unité a été créée à titre exceptionnel en vue de l'exécution des phases I et II du SEP, et elle associe toute une gamme de fonctions de contrôle opérationnel et fiduciaire. Elle occupe aussi une place importante au sein du ministère, avec 104 fonctionnaires et des coûts de fonctionnement d'environ 1,4 million de dollars en 2013/2014. L'unité a élargi son champ d'intervention, notamment en apportant un soutien intersectoriel au ministère des Finances du Sind (avec la création d'une Unité d'appui à la réforme économique) et, plus récemment, par la création d'antennes de l'unité au niveau des districts (Unités locales d'appui).

Au cours d'entretiens réalisés par le GPE, il a été reconnu que le but à long terme est de transférer la responsabilité et les capacités aux institutions traditionnelles et aux unités de l'ELD. Ce dispositif institutionnel hybride et transitoire tient compte à la fois de la faiblesse des capacités des institutions de l'ELD et de la difficulté consistant à apporter un soutien politique permanent pour améliorer la gouvernance de l'ensemble du système. L'une des sous-composantes du projet S-GPE constitue une première étape vers ce transfert de capacités : la sous-composante SSMS ne sera pas placée sous la responsabilité directe de l'unité d'appui aux réformes de l'ELD, mais sous celle de la Direction générale Suivi et évaluation, avec le concours des Bureaux de surveillance de district (DMO) qui rendront directement compte à la Direction générale Suivi et évaluation.

Le risque global lié à l'exécution du projet est estimé « substantiel » par l'entité d'exécution. Cela explique le recours à une unité d'exécution du projet, l'unité d'appui aux réformes (RSU). En même temps, le projet est bien aligné sur les systèmes provinciaux de gestion des finances publiques, auxquels sont associées des compétences en matière de gestion des risques héritées de la longue expérience de la Banque mondiale dans le domaine de la supervision de projets (SEP I et SEP II). Le projet est jugé prêt à être mis en œuvre : les modalités organisationnelles sont déjà mises en place, et les projets d'accords sont prêts à être signés par l'entité d'exécution et le gouvernement provincial.

TOGO
Examen de la qualité – Étape III
Évaluation finale

Montant du financement proposé : USD 27,8 millions
Période de mise en œuvre : 3 ans
Date prévue pour le début de la mise en œuvre : 1er novembre 2014

DONNEES GENERALES SUR LE PAYS

La République togolaise compte environ 6,7 millions d'habitants. Son économie est très dépendante de l'agriculture, des investissements directs étrangers et de l'aide publique au développement. Le Togo a atteint le point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en décembre 2010 et a bénéficié d'un allègement de la dette de la part de plusieurs de ses créditeurs multilatéraux et bilatéraux. Il a un PIB par habitant d'USD 500 et s'est classé en 2012 au 159e rang sur 186 dans l'indice de développement humain du PNUD.

Les années 1990 et la première moitié de la décennie suivante ont été marquées par des tensions politiques et sociales. La mort du Président Eyadéma en 2005, suivie de l'élection de son fils Faure Gnassingbé à la présidence, a donné lieu à des troubles sociaux récurrents. Après de longues négociations, un accord politique global a finalement été trouvé en août 2006. Les premières élections législatives démocratiques, tenues en 2007, et les élections présidentielles de 2010 ont été jugées équitables par la communauté internationale ; en conséquence les bailleurs se sont réengagés dans le pays après plus de 15 années d'aide très limitée. Le Gouvernement a engagé en 2013 un processus de réformes visant à poursuivre le développement économique et la lutte contre la pauvreté. Même si cette politique a atténué les tensions politiques et sociales, le pays est toujours considéré comme fragile.

SECTEUR DE L'EDUCATION

Le Togo a rejoint le Partenariat mondial de l'éducation (GPE) en mars 2010, sur la base d'un Plan sectoriel de l'éducation (PSE) décennal (2010-2020). Un nouveau diagnostic sectoriel réalisé en 2012 et les enseignements tirés de la première phase de mise en œuvre (2010-2012) ont abouti en 2013 à une révision du PSE qui porte maintenant sur la période 2014-2025. Le PSE se propose d'atteindre l'éducation primaire universelle en 2022 et prévoit i) d'assurer un enseignement primaire de qualité pour tous, ii) d'évoluer progressivement vers un cycle d'éducation de base de dix années, et iii) de réguler le flux des élèves et d'améliorer la pertinence et la qualité de la formation post-éducation de base afin d'améliorer l'employabilité des élèves qui pourront ainsi contribuer efficacement au développement économique et social.

Le PSE a été endossé par les partenaires du développement du groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) : UNICEF (qui assure la fonction d'Agence de coordination), France, Banque mondiale, UNESCO, Handicap international, Programme alimentaire mondial (PAM),

Bornefonden, Plan Togo, Terre des Hommes et Aide et Action. Les représentants de la société civile (coalition nationale pour l'EPT, syndicat des enseignants, association de parents) ont été consultés à chacune des étapes du dialogue national et le processus particulièrement inclusif a inclus des consultations aux niveaux national et régional. Les trois premières années du PSE révisé sont étayées par un plan d'action triennal complet dont les activités sont coordonnées par le secrétariat technique permanent (STP), les résultats étant contrôlés par des examens sectoriels conjoints annuels.

En ce qui concerne les résultats sectoriels, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 6,6 % en 2006-20007 à 17,4 % en 2012-2013 au niveau préscolaire ; il est resté nettement supérieur à 100 %[15] au niveau primaire et entre 2007 et 2012 a grimpé de 59 à 68,9 % au premier cycle du second degré. Le taux brut d'admission (TBA) est supérieur à 100 % depuis 2006-2007, et le taux d'achèvement du cycle primaire (TACP) a grimpé de 69,4 % à 79 % au cours des six dernières années ; des difficultés importantes subsistent néanmoins dans les zones rurales et pour les familles pauvres. Malgré un TBA supérieur à 100 %, les enfants ne sont pas tous scolarisés ; au niveau de l'enseignement primaire, environ 7 % des enfants en âge d'aller en classe ne sont pas scolarisés[16] et près de 23 % de ceux qui le sont abandonnent l'école avant d'avoir terminé le premier cycle primaire. Au-delà des traditionnelles politiques d'offre et de demande, une éducation inclusive est censée contribuer à généraliser l'accès à l'éducation. Un modèle appuyé par l'UNICEF et Handicap International est actuellement testé dans deux régions et pourrait être étendu dans le cadre de la troisième phase du PSE (2017-2019) si les résultats préliminaires sont jugés satisfaisants.

Si au niveau primaire, le taux de scolarisation des garçons et des filles est assez similaire (94 % des garçons et 90 % des filles), l'écart se creuse par la suite. En 2011-2012, alors que le taux d'achèvement du cycle primaire dépassait 82 % pour les garçons, seulement 67 % des filles ont terminé ce cycle (dans quatre préfectures, le taux d'achèvement du cycle primaire était même inférieur à 40 % pour les filles) ; 28 % des filles ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (contre 51 % des garçons) et seulement 9 % le second cycle (contre 24 % des garçons).

S'agissant de l'efficacité, les redoublements restent nombreux (21,5 % en 2010-2011), ce qui contribue à gonfler le taux d'abandon. Pour s'attaquer aux problèmes de redoublement et d'abandon, le ministère des Enseignements primaire et secondaire (MEPS) a promulgué en 2012-2013 un arrêté portant sur la réorganisation du premier degré en trois sous-cycles.

Sur la période 2000-2012, en pourcentage du PIB, les dépenses publiques d'éducation (dépenses de fonctionnement principalement) sont passées de 3,8 à 4,6 %. En 2011, l'éducation représentait 27,6 % du total des dépenses publiques de fonctionnement (chiffre supérieur à la

[15] 134,5 % en 2011-2012 et 117,5 % en 2012-2013, en conséquence de la politique d'exemption des frais de scolarité engagée en 2008-2009

[16] Sur la base de calculs probabilistes du taux d'accès (cf. Rapport sur l'état d'avancement du pays)

moyenne qui est de 22,1 % pour l'Afrique subsaharienne) ; 48 % de ces ressources sont consacrées à l'enseignement primaire.

Toutefois, les dépenses non salariales ne représentent que 10 % des dépenses actuelles dans l'enseignement primaire, ce qui laisse peu de marge pour les actions d'amélioration de la qualité. Les acquis scolaires restent une préoccupation majeure. En effet, différentes évaluations ont mis en évidence de faibles compétences au niveau primaire, avec une tendance à la baisse depuis 2000[17]. Cette situation s'explique notamment par la forte scolarisation, l'inadéquation des programmes d'enseignement, le manque de formation initiale des enseignants volontaires et de formation continue de tous les enseignants, la pénurie de manuels et l'insuffisance des infrastructures scolaires (cette dernière entraînant une réduction des heures de classe à la saison des pluies). La question de la formation initiale et continue des enseignants a été partiellement traitée récemment, de même que le problème de manque de manuels.

RESULTATS DES FINANCEMENTS PRECEDENTS

Le Togo a bénéficié précédemment d'un financement d'USD 45 millions, approuvé en mai 2010, du Fonds catalytique de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée (FTI). L'objectif de développement du projet FTI-EPT (appelé PERI 1) portait sur l'augmentation de la couverture de l'enseignement primaire et de la rétention à ce niveau, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement des capacités institutionnelles et communautaires de mise en œuvre et de gestion, par le biais des trois composantes ci-dessous qui tiraient les leçons de l'expérience :

(i) Accès et rétention (USD 22,6 millions) : objectif de construction de 815 nouvelles salles de classes et installations annexes. Cette activité a été déléguée à une agence d'exécution pour les constructions en milieu urbain et aux communautés locales par le biais des comités de gestion des écoles primaires (COGEP) pour les constructions en milieu rural. La délégation aux COGEP s'est bien déroulée[18] tandis que les constructions déléguées à l'agence d'exécution ont enregistré des retards. Le rythme s'est accéléré à partir d'avril 2013.

(ii) Amélioration de la qualité (USD 14,7 millions) :
 a. fourniture de manuels des principales disciplines (calcul et lecture) aux écoles primaires publiques et d'initiative locale (EDIL) (toutes classes) ; le nombre des

[17] Les scores moyen au PASEC (Programme d'Analyse des systèmes éducatif de la CONFEMEN) pour la classe 5 se situaient aux alentours de 50 en mathématiques et en français en 2000. En 2010, ils étaient tombés à environ 30 et ont encore accusé une légère baisse en 2013.

[18] Cette méthode est considérée comme la meilleure pratique par de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Côte d'Ivoire et Madagascar, par exemple) qui utilisent le modèle du Togo ; sur la base de l'expérience PERI1, l'AFD adoptera la même approche de formation et de délégation aux comités de gestion des écoles pour la construction de 30 établissements du premier cycle secondaire.

manuels fournis a dépassé les prévisions du projet (2,9 millions contre 1,6 million grâce à de bonnes négociations avec les maisons d'édition), ce qui a permis d'atteindre des ratios manuels/élèves supérieurs à l'objectif, en français et en mathématiques ;

b. subventions aux COGEP pour améliorer la qualité dans les écoles et appuyer la politique d'exemption de frais de scolarité ; sur la base de cette première expérience la conception des subventions aux établissements évoluera pour se concentrer sur les préfectures défavorisées et la responsabilité des COGEP sera accrue pour éviter les retards enregistrés dans la première phase de décaissement des subventions dans certaines inspections ;
c. construction de trois écoles normales d'instituteurs (ENI) et soutien de la nouvelle réforme des programmes d'enseignement ; la construction des ENI a rencontré les mêmes difficultés que les constructions d'écoles en milieu urbain (elle était également sous-traitée à l'agence d'exécution). S'agissant des programmes, un cursus axé sur les compétences et de nouveaux manuels de première année sont en cours d'élaboration et font l'objet d'une expérimentation pilote.

(iii) Renforcement institutionnel (USD 5,8 millions) : le plan de renforcement des capacités, y compris la formation des COGEP et les transferts de compétences des consultants du projet aux interlocuteurs nationaux, a été mis en œuvre de manière satisfaisante (par une méthode d'apprentissage par la pratique).

Le programme a été jugé[19] modérément satisfaisant, principalement à cause des retards enregistrés dans la composante de construction en milieu urbain et de construction des ENI. Il devait se terminer en mai 2014 mais le Gouvernement a demandé une extension de six mois pour finaliser et atteindre les objectifs. Le programme s'achèvera donc à la fin du mois d'octobre 2014, le taux de décaissement étant de 96,6 % en mars 2014.

SYNTHESE DE LA REQUETE

Le montant demandé d'USD 27,8 millions correspond au montant indicatif du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. La Banque mondiale a été sélectionnée par le GLPE en qualité d'Entité de supervision (ES) et une formule de projet sera utilisée. Le Togo est un pays « orphelin de donateurs », ce qui signifie que le financement du GPE représentera 24 % de l'ensemble de l'aide extérieure à l'éducation. Le programme est parfaitement en ligne avec les objectifs du Plan sectoriel de l'éducation (PSE) et axé sur la réduction des disparités et l'amélioration de la qualité et de la gestion. Il comprend trois composantes :

Composante 1 : Amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire

[19] Dernier Rapport d'avancement rédigé après une mission de la Banque mondiale à Lomé en août 2013.

Sous-composante 1 : nouveaux programmes d'enseignement, fourniture de manuels[20] et de guides de l'enseignant, y compris l'expérimentation pilote des programmes au niveau préscolaire, l'application intégrale des nouveaux programmes dans les classes 1 et 2, l'élaboration et l'expérimentation des programmes en classe 3, la révision des programmes des ENI et l'élaboration d'une politique du livre scolaire pour l'enseignement primaire.
Sous-composante 2 : formation continue des enseignants à l'application des nouveaux programmes axés sur les compétences et à la bonne utilisation des guides de l'enseignant et des manuels, sensibilisation à la politique du Gouvernement sur la diminution des redoublements.
Sous-composante 3 : subventions au bénéfice de quelque 1 650 écoles primaires et 360 établissements préscolaires de 18 préfectures défavorisées pour l'acquisition des matériels pédagogiques nécessaires ; les écoles primaires qui reçoivent plus d'USD 800 signeront avec leur inspection un contrat de performance pour la mise en œuvre de leur projet d'école.
Sous-composante 4 : des subventions de recherche pourront être octroyées en vue d'une meilleure compréhension des facteurs ayant un impact positif sur la qualité de l'éducation.

Coordination avec les autres partenaires : des activités complémentaires de soutien aux ENI seront mises en œuvre par le biais du nouveau projet AFD (PAREC), elles porteront sur l'amélioration de la gestion et de la coordination des six ENI[21]. Les activités liées aux subventions accordées aux écoles seront mises en œuvre en étroite collaboration avec l'UNICEF, l'AFD et Aide et Action qui soutiennent (ou ont récemment soutenu) la préparation des plans d'amélioration des écoles, ainsi que le projet financé par le GPE au titre des activités aux niveaux mondial et régional (AMR) sur les profils écoles/inspections, exécuté par l'UNICEF.

Composante 2 : Accroissement de l'accès et de l'équité dans l'enseignement primaire
Sous-composante 1 : construction d'écoles, équipement, latrines et forages dans des zones enregistrant de faibles performances éducatives et un faible taux d'achèvement chez les filles ; la construction est déléguée aux comités de gestion des écoles primaires (COGEP) sur la base des résultats obtenus pour le projet PERI1.
Sous-composante 2 : promotion de la scolarisation des filles par des campagnes de communication et de sensibilisation ; fourniture d'uniformes et de kits sanitaires dans quatre préfectures où le TACP des filles est inférieur à 40 %.

Coordination avec les autres partenaires : la composante de construction s'articule avec d'autres projets promouvant l'accès (projets de développement communautaire soutenus et/ou financés

[20] Les manuels ont généralement une durée de vie de quatre ans. Le nouveau financement permettra donc le remplacement progressif des premiers manuels fournis dans le cadre de PERI 1 et contribuera à la mise en œuvre des nouveaux programmes d'enseignement.

[21] Trois ENI ont été construites dans le cadre du précédent programme FTI, trois autres dans le cadre d'un projet AFD.

par l'IDA, Plan Togo, Bornefonden et la Banque islamique de développement). Un partenariat avec l'UNICEF, dans le cadre du programme mondial d'assainissement, est prévu pour les forages qui doivent être creusés dans la région des Savanes. Les activités de promotion de la scolarisation des filles seront coordonnées avec des actions similaires soutenues par les mêmes partenaires, ainsi que l'UNICEF et l'UNGEI, dans le cadre du projet GPE-AMR sur les violences liées au genre en milieu scolaire.

Composante 3 : Amélioration de la prestation des services d'éducation

Sous-composante 1 : renforcement des capacités des COGEP ; on utilisera la même méthode que pour PERI1[22] et un module d'alphabétisation sera aussi prévu pour garantir la bonne exécution du programme et du PSE.

Sous-composante 2 : renforcement des capacités du ministère des Enseignements ; des subventions seront versées à 63 inspections en lien avec les contrats de performance afin d'accroître la fréquence des visites d'écoles et de renforcer l'impact de l'amélioration générale de la qualité dans les écoles, de la scolarisation des filles et de la réduction des redoublements.

Coordination avec les autres partenaires : la préparation des plans d'amélioration des établissements et les contrats de performance seront élaborés avec le soutien de l'UNICEF et l'IIPE-UNESCO Pôle de Dakar par le biais du projet GPE-AMR sur les systèmes de retour d'information et les outils d'accroissement de la transparence, en collaboration étroite avec les organisations non gouvernementales (ONG) soutenant les projets d'écoles ; la préparation et la mise en œuvre du module d'alphabétisation sera sous-traitée à des ONG sélectionnées par voie concurrentielle. La formation des inspections s'appuiera sur les résultats du précédent projet AFD (EPTT) ainsi que sur le travail réalisé par l'UNICEF en matière de préparation des plans d'éducation des inspections (y compris l'utilisation de l'outil d'analyse des facteurs de blocage intégré aux profils des inspections).

	Composantes du programme	**Montant en millions (USD)**	**% du total**
A	**Améliorer la qualité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire**	**13,8**	**49,5**
	- Nouveaux programmes d'enseignement et manuels	4,4	15,7
	- Formation des enseignants et sensibilisation à la diminution des redoublements	5,0	17,9
	- Subventions aux écoles et subvention de recherche pour l'amélioration de la qualité dans les écoles primaires	4,4	15,9

[22] Méthode de formation en gestion à la base

B	**Accroissement de l'accès et de l'équité dans l'enseignement primaire**	**7,8**	**28,1**
	- Construction d'écoles et forages dans 18 préfectures défavorisées	6,0	21,5
	- Promotion de la scolarisation des filles dans 4 préfectures sélectionnées	1,8	6,6
C	**Amélioration de la prestation des services d'éducation**	**6,2**	**22,4**
	- Renforcement des capacités des COGEP	0,8	2,8
	- Renforcement des capacités du ministère des Enseignements, suivi-évaluation et nécessité de rendre des comptes	5,5	19,6
	TOTAL	**27,8**	**100**
	Commission de gestion des entités*		1,75
	Commission de supervision	0,75	

*Autres commissions de gestion des entités non comprises dans le montant total demandé.
**La commission de supervision est conforme aux directives du GPE en matière d'allocation de supervision (compte tenu de l'allocation indicative du GPE et du contexte)

Pour atténuer les risques de mise en œuvre initialement qualifiés de substantiels par l'entité de supervision, il a été jugé essentiel de recourir à une approche de renforcement des capacités comprenant i) la fourniture d'une expertise technique en appui à la réforme des programmes d'enseignement et à la formation des enseignants ; ii) une formation visant à renforcer les compétences du ministère à tous les niveaux (central et régional, districts, écoles) et des COGEP.

Par ailleurs, des mesures de responsabilisation sociale ont été prises pour atténuer le risque de malversation : participation des COGEP et de la communauté aux prises de décision relatives aux dépenses des établissements, grandes campagnes de sensibilisation, audits internes, enquêtes de suivi des dépenses publiques (ESDP).

La formule retenue pour le programme financé par le GPE reflète le contexte actuel des finances publiques du Togo. Les derniers rapports d'examen des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) et d'examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR)[23], publiés en 2009 soulignent une faiblesse persistante. Seules l'AFD et la Banque mondiale interviennent par le biais du ministère via une unité de coordination de projet (UCP) ; les autres partenaires gèrent directement leurs fonds. La première tentative de mise sur pied d'une UCP AFD/FTI pour le PERI1 a échoué en raison de problèmes de

[23] Le rapport PEFA conclut que la prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget posent un problème majeur (noté D+), de même que la comptabilité, l'enregistrement des informations et les rapports financiers (notés entre C et D) ; Par ailleurs, il n'y a pas de véritable contrôle (ni interne ni externe)

calendrier mais pour le nouveau programme un accord d'UCP unique est déjà en cours de conclusion. Toutes les transactions financières sont placées sous la responsabilité directe de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF). Plusieurs postes[24] de l'UPC sont confiés (ou le seront dans l'UPC commune) à des responsables nationaux formés à ces fonctions. Le double système consultants-interlocuteurs nationaux restera en place afin de poursuivre le renforcement des capacités mais des responsabilités plus grandes seront confiées aux Directions ministérielles. Le Secrétaire général du ministère assurera la supervision générale.

RESUME DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITE

La première étape de l'examen de la qualité, engagée en août 2013, a conclu que le processus d'identification des activités qui bénéficieront de l'appui financier du GPE avait été mené de manière collaborative et totalement transparence et que ces activités étaient alignées sur les priorités et objectifs du PSE.

Les trois principales recommandations formulées à l'issue de l'étape I de l'examen de la qualité sont résumées ci-dessous.

1. Aucune activité liée aux questions de genre n'avait été identifiée ; le rapport demandait que le document de programme fasse état des éventuelles actions entreprises sur ces questions avec le soutien d'autres bailleurs ou des ressources nationales. En réponse, des activités sur les questions de genre ont été intégrées au projet.
2. S'agissant de la formule de mise en œuvre du programme du GPE, il avait été recommandé i) d'envisager une UPC commune AFG/GPE, et ii) de préparer le terrain pour la mise en place d'une formule plus harmonisée et mieux alignée avant la fin du programme. En conséquence, l'AFD et la Banque mondiale ont convenu de fusionner leurs UCP et ont travaillé en ce sens. Sur le deuxième point, l'AFD a recruté un assistant technique spécialisé dans les systèmes de financement publics qui consacrera une partie de son temps à la mise en place d'un mécanisme de mise en commun des fonds d'ici 2017.
3. Le précédent financement FTI ayant pris beaucoup de retard (taux de décaissement de 53 % en août 2013), le rapport prévenait le Gouvernement togolais que la soumission d'une nouvelle requête était subordonnée au traitement préalable des causes de ce retard. En réponse, le ministère et la Banque mondiale ont pris des mesures pour régler les problèmes, essentiellement liés à la délégation du programme de construction d'écoles à une agence d'exécution. Le rythme d'exécution s'est accéléré et le taux de décaissement atteint maintenant 96,6 %.

L'étape II du processus d'examen de la qualité a été effectuée en janvier 2014. Les principales recommandations sont résumées ci-dessous.

[24] Gestion financière, suivi-évaluation, formation en gestion à la base et coordinateurs régionaux.

1. Donner une évaluation plus complète de la phase précédente, au cours de laquelle plusieurs projets financés par des partenaires différents comprenaient la mise en place d'activités que le programme se propose de poursuivre.
2. Faire le bilan de PERI 1 en termes de renforcement des capacités et préciser si les modes d'exécution utilisés pour PERI 1 ont été satisfaisants, et spécifier les ajustements nécessaires, le cas échéant.
3. Détailler le mode d'articulation du programme avec les contributions des autres partenaires.
4. Renforcer les COGEP et prévoir leur intervention dans un champ plus large, dépassant l'aspect purement financier.
5. Intégrer des indicateurs de qualité permettant de mesurer l'amélioration des acquis scolaires précoces et de renforcer et de suivre le lien entre pratiques d'enseignement et résultats des élèves.
6. Suivre l'évolution des taux de redoublement et de rétention par sexe dans les préfectures concernées par le programme.
7. Décrire plus précisément le rôle de toutes les parties prenantes aux niveaux régional et local pour les activités impliquant des transferts de ressources à la périphérie du système.
8. Intégrer des activités de communication et de sensibilisation visant à impliquer les parents et la société civile dans le suivi des problèmes d'égalité et de qualité.

La plupart de ces recommandations ont été prises en compte. Le nouveau document de programme i) s'appuie davantage sur les enseignements tirés des précédents programmes de la FTI ou d'autres partenaires du secteur éducatif, fait le point sur les transferts de compétences des experts extérieurs de l'UCP aux interlocuteurs nationaux et sur les processus d'exécution à réviser ; ii) tient compte de l'articulation entre l'appui extérieur prévu et le programme du GPE ; iii) prévoit l'extension du rôle confié aux COGEP et du soutien correspondant ; iv) intègre un indicateur d'évaluation de l'apprentissage à la fin de la classe 2 ; v) intègre un suivi des taux de redoublement dans les 18 préfectures les plus défavorisées incluses dans le programme ; vi) évalue plus précisément le rôle des différentes parties prenantes au sein du système ; vii) comprend des campagnes de communication et de sensibilisation.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme a été élaboré d'une manière transparente et particulièrement collaborative, et que les documents de la requête ainsi que les documents d'accompagnement sont cohérents et complets. Le dossier de requête est donc prêt à être évalué par le Comité des financements et performances au niveau des pays.

Le Togo dispose de bons processus de dialogue, de planification et de suivi sectoriel ; des données sur la qualité sont produites à intervalles réguliers (notamment en liaison avec l'évaluation des apprentissages[25]) et sont utilisées pour actualiser le diagnostic du secteur éducatif. La

[25] En matière d'évaluation des apprentissages, le Gouvernement a pour stratégie i) d'analyser les résultats des examens chaque année ; ii) d'effectuer une évaluation des apprentissages selon la méthode PASEC/SDI tous les

coordination du soutien des bailleurs est effective et repose sur un plan national d'action sur trois ans contrôlé par des examens sectoriels conjoints annuels.

La mobilisation des ressources nationales en faveur de l'éducation est supérieure à ce qui est généralement attendu. Les principaux problèmes identifiés, qui sont traités par le programme et le PSE, concernent l'efficience (activités spécifiques de réduction des taux de redoublement et d'abandon), l'égalité (accent sur les préfectures les plus démunies et sur les filles) et les acquis scolaires (programme d'enseignement, subventions aux écoles et soutien des inspections) ; le Togo se place donc dans le droit fil des discussions qui ont présidé à la conception du nouveau modèle de financement du GPE.

La formule d'exécution envisagée est adaptée au contexte national (système de gestion des finances publics et fragilité) ; elle présente certaines améliorations par rapport au financement précédent (harmonisation entre les unités de coordination de l'AFD et du GPE et plus grande délégation de responsabilité aux Directions du ministère ; il n'existe pas pour le moment de modalité mieux alignée). Une première tentative de fusion des deux UCP ayant échoué en 2008, le Secrétariat suivra l'opération de très près pour s'assurer de son succès. Les étapes suivantes (création d'un mécanisme de mise en commun des fonds ou plus généralement d'une modalité plus alignée) sont déjà engagées et devraient aboutir en 2017. La prochaine publication de l'examen des dépenses publiques (qui porte en partie sur le secteur éducatif) devrait également contribuer à des progrès sur ce point.

S'agissant de la préparation à la mise en œuvre, le programme s'appuie sur le précédent programme FTI et sur l'expérience des autres partenaires, ce qui devrait permettre une mise en route rapide du programme. La révision du manuel de mise en œuvre est déjà commencée (intégration de la nouvelle activité relative à la scolarisation des filles et fusion des deux UCP) et devrait être achevée à la mi-juillet. La procédure de recrutement d'un spécialiste de gestion financière (financé par l'AFD) a déjà été engagée ; les termes de références des consultants pour l'assistance aux Directions techniques du ministère et du coordinateur de l'UCP devraient être finalisés d'ici la fin du mois de mai et les recrutements pourraient se faire d'ici septembre.

Le programme cible, soutient et met en œuvre tous les niveaux du système : administration centrale et de district, écoles et communautés. Il est parfaitement aligné sur les objectifs stratégiques du GPE. En effet, il met prioritairement l'accent sur les acquis scolaires, qui constituent le défi majeur du système éducatif togolais, et comprend également des activités intéressantes d'amélioration de l'égalité et de soutien aux enseignants.

quatre ans ; et iii) d'utiliser la nouvelle formule PASEC de la même façon que pour les évaluations internationales (prévues tous les quatre ans également).

OUZBÈKISTAN
Examen de la qualité - Étape III
Évaluation finale

Montant du financement proposé : 49,9 millions de dollars
Période de mise en œuvre : 3 ans
Date estimative de démarrage du projet : 1er octobre 2014

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE PAYS

L'Ouzbékistan est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure[26] situé en Asie centrale, dont le taux de croissance s'est établi en moyenne à 8 % par an depuis le milieu des années 2000. L'Ouzbékistan représente environ un tiers de la population d'Asie centrale, avec 29,78 millions d'habitants en 2012, et est le cinquième plus grand pays (en superficie) de l'ancienne Union soviétique. L'Ouzbékistan a accédé à l'indépendance en 1991 et, depuis lors, les autorités ont opté pour une politique de réformes progressives, visant à assurer la stabilité sociale et axée sur l'indépendance nationale, le centralisme gouvernemental et l'autosuffisance.

Malgré des taux de croissance élevés, le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élevait à 1 717 dollars en 2012[27], l'un des niveaux les plus bas de la région, et l'on estime à 19,5 % le pourcentage de population qui ne pouvait pas satisfaire ses besoins élémentaires en 2010[28]. En 2005, 74,7 %[29] des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté habitaient dans les zones rurales, qui abritent 48,8 %[30] de la population totale du pays. L'Ouzbékistan occupe la 114e place mondiale pour l'indice de développement humain 2012 du PNUD. Compte tenu de l'importance numérique des jeunes — 28,8 % de la population avait moins de 15 ans en 2012 – le Gouvernement ouzbèke est soucieux d'investir dans le secteur de l'éducation. L'accès à l'enseignement primaire pour tous est une réalité en Ouzbékistan, mais l'accès aux autres niveaux d'enseignement, y compris la fourniture d'un enseignement préscolaire de qualité reste problématique. Par ailleurs, les problèmes de qualité et d'équité doivent également être résolus. Cette volonté s'inscrit dans la stratégie des pouvoirs publics visant à promouvoir une transition fluide et graduée vers une économie orientée sur le marché dans l'ensemble du pays.

[26] D'après l'Atlas de la Banque mondiale (basé sur le revenu national brut – RNI – par habitant). Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ont un RNI par habitant compris entre 1 036 dollars et 4 085 dollars.

[27] D'après la base de données EdStats de la Banque mondiale.

[28] Données officielles citées dans le document *Country Partnership Strategy for the Republic of Uzbekistan for the Period of FY12-FY15*. La pauvreté ou la capacité à satisfaire ses besoins élémentaires est mesurée par une « norme nationale de besoins nutritionnels de 2 100 kilocalories par personne et par jour ».

[29] L'année 2005 est l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles. Welfare Improvement Strategy for Uzbekistan (2007).

[30] D'après la Commission nationale des statistiques.

SECTEUR DE L'ÉDUCATION

L'Ouzbékistan a rejoint le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en septembre 2013 lorsque son Plan sectoriel de l'éducation 2013-2017 (PSE) a été avalisé par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE). Les principales priorités nationales du secteur de l'éducation telles que formulées dans le PSE sont les suivantes :

- Développement et appui aux services relatifs au développement de la petite enfance, extension du réseau de programmes d'un an pour des séjours de courte durée des enfants et enseignement de méthodes didactiques aux parents ;
- Instauration de conditions favorables à l'enseignement des élèves dans les écoles, amélioration de la qualité de l'enseignement et des apprentissages ;
- Amélioration de la qualification des enseignants tout en tenant compte de leurs défis professionnels et de leurs besoins pédagogiques ;

La stratégie économique de l'Ouzbékistan accorde une grande place au maintien de services publics de base, notamment par des investissements dans l'éducation. La Loi sur l'éducation N-464-I proclame l'importance prioritaire donnée par l'État à l'éducation et garantit des droits égaux à l'éducation pour tous. Le taux brut de scolarisation dans le primaire s'élevait à 95 % en 2011 et l'indice de parité des sexes à 0,97. Pour parvenir à des taux d'accès élevés, le Gouvernement ouzbèke a augmenté les dépenses publiques d'éducation qui sont passées de 5,6 % du PIB au milieu des années 90 à 8 % du PIB en 2010, consacrant 35 % du budget annuel total à l'éducation en 2012 d'après les estimations. Malgré ce niveau de dépenses très supérieur à celui de la moyenne des pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, on s'interroge sur l'efficience du secteur de l'éducation actuel et son adéquation aux besoins du marché du travail à tous les niveaux. Le financement estimé du GPE pour l'année 2015 est de 24,5 millions de dollars (environ 30 % du déficit de financement estimé du PSE de l'Ouzbékistan). Le déficit total de financement pour la période 2014-2017 est de 32,9 %.

Le GLPE et le Groupe des partenaires techniques et financiers ont été constitués en février 2012 pour représenter les principales parties prenantes. Le GLPE est présidé par le ministre de l'Éducation publique et compte parmi ses membres des représentants des ministères de l'Enseignement secondaire professionnel et supérieur, de la Santé, des Finances, de l'Économie, et du Conseil des ministres. En outre, neuf organisations non gouvernementales (ONG), la coalition des syndicats, qui représente les intérêts des enseignants, et dix organismes donateurs sont représentés. L'UNICEF assure le rôle d'Agence de coordination.

SYNTHÈSE DE LA REQUÊTE

Le financement pour la mise en œuvre du programme qui fait l'objet de la requête, d'un montant de 49,9 millions de dollars est conforme au montant indicatif provenant du Cadre d'évaluation des besoins et de la performance du GPE. La Banque mondiale a été sélectionnée comme Entité de supervision. À chaque étape de la préparation du projet, l'Entité de supervision a organisé de vastes consultations avec les membres du GLPE afin de rassembler des idées sur la manière de traiter les problèmes identifiés dans le PSE. La modalité de projet proposée intègre l'utilisation des structures existantes du ministère de l'Enseignement primaire, les activités proposées à

financer faisant partie du travail quotidien de son personnel. Le ministère a pris le projet en mains en préparant la version préliminaire du Manuel d'opérations du projet qui définit les processus, les rôles et les responsabilités dans les domaines techniques et fiduciaires. Cette version a été communiquée à l'Entité de supervision. Une fois le financement approuvé, sous la direction du ministère et en vue de renforcer les capacités, une petite équipe de consultants locaux sera recrutée pour aider le ministère dans la gestion au quotidien du projet, et s'assurer qu'il est exécuté conformément aux procédures définies dans l'Accord de financement et le Manuel d'opérations du projet. Le renforcement des capacités sera financé par les fonds du projet et les procédures opérationnelles seraient régulièrement mises à jour pour tenir compte des enseignements tirés au cours de la mise en œuvre.

Le projet proposé est clairement aligné sur les objectifs stratégiques du GPE, à savoir augmenter le nombre d'enfants qui acquièrent des compétences de base en lecture, écriture et calcul et qui maîtrisent ces compétences en troisième année du primaire, ainsi qu'améliorer l'efficacité des enseignants en menant des actions de formation, de recrutement et de recyclage et en leur donnant les moyens de dispenser une éducation de qualité. Il vise à accroître l'accès des enfants de 3 à 6 ans à des services d'éducation et protection de la petite enfance de qualité dans les écoles préélémentaires rurales, et d'instaurer des conditions propices à l'amélioration des résultats scolaires chez les élèves des établissements ruraux d'enseignement secondaire général (classes 1 à 9). Il est également aligné sur les activités menées dans le secteur de l'éducation par d'autres partenaires de développement internationaux, dont la Banque mondiale, l'UNICEF et la Banque asiatique de développement (BAD). Les activités des partenaires, notamment le modèle d'enseignement préélémentaire à mi-temps, les améliorations des systèmes de formation des enseignants, et la fourniture de matériel informatique (TIC — technologies de l'information et de la communication), apportent une bonne assise aux interventions prévues dans ce projet.

Le projet sera mis en œuvre sur une période de trois ans, entre 2014 et 2017, et s'articule autour de trois composantes : l'amélioration de l'accès à un enseignement préscolaire de qualité, l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire général et le renforcement des capacités de suivi du système éducatif. Le projet sera financé au moyen d'un financement du GPE de 49,9 millions de dollars, complété par 4,2 millions de dollars qui seront versés par le Gouvernement ouzbèke pour financer la distribution de toutes les marchandises achetées dans le cadre du projet, depuis Tachkent jusqu'aux écoles.

La composante 1 permettra d'améliorer l'accès aux possibilités d'apprentissage précoce et à un enseignement préélémentaire de qualité dans les zones rurales de l'Ouzbékistan, en appuyant la conception et l'application de modèles souples de prestation de services d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE), y compris la formation d'enseignants de niveau préscolaire capables d'appliquer ces modèles.

La composante 2 permettra d'améliorer l'efficacité des enseignants en menant des actions de formation et de recyclage et en leur donnant les moyens de fournir un enseignement de qualité.

La composante 3 va renforcer la capacité du ministère à surveiller le système éducatif grâce à l'amélioration du système d'information de gestion existant, le financement de la troisième évaluation normalisée des élèves et la fourniture de l' assistance technique pour renforcer les capacités du ministère.

	Composantes du programme	Montant (USD)	% du total. (%)
1	Améliorer les possibilités d'accès à un enseignement préscolaire de qualité	**20 700 000**	**41,5**
	Sous-composante 1.1 : élaborer des modèles plus souples et plus efficients de prestation de services EPPE	1 000 000	2,1
	Sous-composante 1.2 : mettre en œuvre un enseignement préscolaire de qualité	19 700 000	39,4
2	Instaurer des conditions propices à l'amélioration des résultats scolaires dans l'enseignement secondaire général	**23 100 000**	**46,3**
	Sous-composante 2.1 : appuyer les programmes de formation des enseignants et des directeurs d'écoles	5 300 000	10,6
	Sous-composante 2.2 : appuyer l'application de normes minimales d'équipement scolaire	17 800 000	35,7
3	Renforcer les capacités de suivi du système éducatif	**6 100 000**	**12,2**
	Sous-composante 3.1 : renforcer les capacités de suivi du système éducatif	5 000 000	10,0
	Sous-composante 3.2 : gestion du projet	1 100 000	2,2
	TOTAL	**49 900 000**	**100,0**
	Commissions de gestion des Entités	**873 250**	**1,75**

*Autres commissions de gestion des Entités non comprises dans le montant total de la requête : le montant sollicité de 873 250 dollars représente 1,75 % du financement du GPE.

** À noter que la commission standard de l'Entité de supervision, qui s'élève à 100 000 dollars par an, soit 400 000 dollars au total, n'est pas incluse dans le montant du financement total demandé.

C'est la deuxième fois que l'Ouzbékistan soumet une requête de financement pour la mise en œuvre du programme. La première fois c'était en septembre 2013. Bien que le Secrétariat ait jugé le dossier prêt pour examen par le Comité consultatif financier (CCF) à ce moment-là, les discussions qui ont eu lieu lors du CCF ont mis en évidence des preuves provenant de sources nationales selon lesquelles des activités prétendues de travail des enfants toléré par l'État étaient en cours. Depuis lors, des efforts ont été accomplis par le Gouvernement ouzbèke et la grande communauté des GLPE pour répondre aux recommandations/décisions du Conseil d'administration (voir le résumé de la section *Processus d'examen de la qualité* pour des détails plus spécifiques). Ces efforts ont abouti à la révision de l'évaluation sociale du projet et au recensement des mesures d'atténuation des risques qui sont décrites ci-après.

Le Gouvernement ouzbèke est signataire de plusieurs conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatives au travail des enfants et au travail forcé, mais l'application de ces conventions, ainsi que des législations nationales existantes reflétant les accords internationaux continue d'être un problème, en particulier pendant la récolte du coton. Le travail forcé des enfants pendant la récolte du coton était généralisé par le passé, mais il a diminué au cours des dernières années[31]. Bien que des progrès aient récemment été enregistrés dans le domaine du travail des enfants, selon certaines indications, le travail forcé des enfants a été remplacé par le travail forcé des adultes organisé par les autorités locales et les responsables d'institutions publiques. Compte tenu de ces préoccupations, le projet proposé permettra d'atténuer l'utilisation des enfants et le recours au travail forcé grâce à la mise en place de mécanismes de tiers et de recours. Pour compléter ces dispositions, les campagnes de communication ont été incluses afin de sensibiliser sur la législation sur les enfants et le travail forcé. En outre, les activités de formation des enseignants comprendront un module sur la législation sur les enfants et le travail forcé et les mécanismes de tiers et de recours.

En règle générale, les mécanismes proposés de tiers et de recours sont bien appréciés par les praticiens du développement. La Banque mondiale sera également en mesure de tirer parti de son expérience dans la conception et l'application d'outils dans divers pays. Toutefois, la pertinence et la force de ces mécanismes ne peuvent être pleinement appréciées que pendant l'exécution du projet. Par ailleurs, même avec des outils appropriés, leur utilité peut être limitée par les normes sociales dominantes, l'engagement social et citoyen en Ouzbékistan n'étant pas toujours synonyme de défense des droits et/ou critique des services et pratiques gouvernementales. Ces mises en garde sont compensées par le fait que la politique du Gouvernement ouzbek est le principal moteur du changement et par conséquent, les politiques économiques actuelles en général et celles portant sur le travail en particulier promises par les pouvoirs publics sont susceptibles d'être le principal facteur de changement positif.

Lors d'une mission en Ouzbékistan de l'équipe d'appui du GPE aux pays (25-29 mars), les partenaires de développement locaux soutiennent que la situation évolue vers le respect progressif des droits. Ce point de vue n'est cependant pas partagé par quelques voix fortes de la société civile qui affirment qu'« en 2013, le Gouvernement ouzbek a systématiquement mobilisé (pour la récolte du coton) des enfants âgés de 16 à 17 ans et des adultes dans tout le pays et même des enfants âgés de 15 ans dans de nombreuses régions »[32].

RÉSUMÉ DU PROCESSUS D'EXAMEN DE LA QUALITÉ

[31] Rapport de mission de haut niveau de l'OIT sur le suivi du travail des enfants, 2013. L'OIT a conclu dans son rapport qu'il n'y avait pas de recours systématique au travail forcé des enfants.

[32] Remarques formulées par l'ONG Cotton Campaign le 30janvier 2014 au sujet du rang qu'occupe l'Ouzbékistan dans le rapport 2014 du département d'État américain sur le trafic des êtres humains. Une autre voix importante qui s'est distinguée sur cette question est l'ONG Education International. Malgré de nombreuses tentatives, le GPE n'a pas réussi à obtenir d'*Education International* des éclaircissements sur le dialogue en cours concernant la situation du travail des enfants et les mesures proposées d'atténuation du travail forcé et des enfants.

Le rapport d'examen de la qualité, étape I, a conclu que le programme avait été élaboré dans le cadre d'un processus transparent et participatif, mais a recommandé que le GLPE soit élargi pour inclure tous les acteurs de l'éducation, y compris les organisations de la société civile et le secteur privé. Bien que le principe du projet cadrait avec les principaux objectifs des autorités en matière d'éducation proposés dans le Plan sectoriel de l'éducation et avec trois des objectifs stratégiques du GPE, Le rapport d'examen de la qualité, étape I, formulait les recommandations suivantes : i) définition claire des priorités du secteur, ii) promotion des activités présentant le meilleur rapport coût-efficacité qu'il convenait de financer en matière de formation des enseignants et iii) accent à mettre sur l'éducation des filles. De même, il était proposé d'étudier davantage l'utilisation des systèmes nationaux et des modalités de financement afin d'assurer l'appropriation par le pays et l'harmonisation du projet.

Les recommandations suivantes ont été soumises à l'Ouzbékistan dans le rapport d'examen de la qualité, étape II, et les réponses du pays sont résumées ci-dessous :

1. Préciser les corrélations entre les résultats scolaires des élèves et les activités proposées par le projet. En réponse à ce point, il était indiqué que, d'après l'expérience internationale, l'amélioration des conditions dans les écoles pouvait contribuer à relever le niveau des résultats scolaires. En ce qui concerne les corrélations entre les investissements dans le matériel informatique et les résultats scolaires, il était avéré, sur la base des paramètres comparables aux conditions existantes dans les salles de classe de l'Ouzbékistan, que le matériel informatique pouvait améliorer les apprentissages lorsque des programmes pédagogiques assistés par ordinateur renforçaient les compétences acquises en classe, ou lorsque l'utilisation des ordinateurs est directement liée à la démarche pédagogique, qui fait partie intégrante de l'approche intégrée mise en avant par la politique du secteur de l'éducation.

2. Préciser les modalités de suivi-évaluation du projet et formuler de meilleurs résultats et indicateurs pour la préparation des enfants à l'entrée à l'école, l'efficacité de la formation des enseignants et l'efficacité de la mise en œuvre des systèmes de gestion. En réponse à ce point, le document du projet a été révisé afin d'intégrer une description plus détaillée des évaluations proposées de la fourniture de services EPPE et des investissements dans des activités de formation de qualité pour les enseignants. En ce qui concerne les interventions dans l'enseignement secondaire général, le projet proposé financera des observations en classe et en formation à deux stades afin d'évaluer la qualité de l'enseignement. L'efficacité des systèmes de gestion améliorés par le projet sera évaluée pendant la mise en œuvre.

3. Il était recommandé de s'assurer que l'objectif de dispenser des formations de qualité à 300 000 enseignants et directeurs d'écoles était réaliste et d'expliquer comment la pérennité du projet sera assurée. En réponse à ce point, l'objectif a été révisé pour fournir des formations de qualité à 200 000 enseignants et directeurs d'école, tandis que la pérennité du projet sera assurée principalement par des ressources du gouvernement central et des autorités locales, les économies pour les parents étant estimées à 10,4 millions de dollars sur trois ans.

4. Indiquer les enseignements tirés de précédents projets EPPE et fournir une présentation plus complète du secteur éducatif, notamment des autres programmes gouvernementaux ou mis en œuvre par des donateurs. En réponse à ce point, les enseignements tirés de projets EPPE précédents, tels que l'initiative pilotée par l'UNICEF dans six régions de l'Ouzbékistan, ont été inclus dans le document du projet ainsi qu'une synthèse des initiatives les plus pertinentes financées par d'autres donateurs (notamment la Banque asiatique de développement).

5. Il était suggéré de prendre en compte les besoins des minorités ethniques de l'Ouzbékistan lors de l'élaboration des matériels pédagogiques dans la mesure où près d'un quart de la population du pays était constituée de minorités ethniques. Par ailleurs, les problèmes d'accès et d'équité pouvaient être approfondis. En réponse à ce point, des changements ont été introduits, notamment la fourniture de livres d'histoire et de matériels de formation et d'enseignement pour la composante EPPE dans les langues russe, ouzbèke et karakalpak. De plus, la composante sur l'enseignement secondaire général a été révisée pour encourager l'élaboration et la production de matériels didactiques pour les instituts de formation dans les langues russe, ouzbèke et karakalpak. En ce qui concerne les enfants ayant des besoins spécifiques importants, le programme de formation des enseignants pour les enfants suivant un enseignement à mi-temps comprendra un module sur l'identification et l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques en classe. Pour plus de détails sur la façon dont les questions de langue et d'équité ont été abordées, bien vouloir se référer à l'Annexe.

6. L'Ouzbékistan étant classé à la 170e place sur 176 pays par Transparency International, il était demandé que la proposition explique les procédures prévues pour assurer la responsabilisation et la transparence des opérations afin de prévenir l'utilisation abusive de fonds. En réponse à ce point, il a été décidé que le ministère de l'Éducation publique serait chargé de la passation des marchés dans le cadre du projet proposé. Ce ministère a un consultant en passation des marchés ayant déjà géré les marchés pour d'autres projets financés par la Banque. L'équipe de projet de la Banque mondiale supervisera le projet pour vérifier toutes les procédures de passation des marchés et veiller à la concurrence loyale, l'économie, l'efficience, la qualité et la transparence du projet. En ce qui concerne la décomposition budgétaire détaillée des sous-composantes et des coûts unitaires, un Plan de mise en œuvre du projet complet (voir le document de requête séparé) a été réalisé et avalisé par le ministère de l'Éducation publique et le GLPE, lors de la phase d'évaluation. Ce Plan de mise en œuvre du projet montre toutes les activités prévues avec les coûts respectifs, les délais de mise en œuvre, les dispositifs fiduciaires et de suivi-évaluation, les responsabilités et les liens avec le PSE.

OBSERVATIONS FINALES

Le Secrétariat estime que le programme proposé a été élaboré d'une manière transparente et collaborative, et que les documents de la requête ainsi que les documents d'accompagnement sont cohérents et complets. Il estime en outre que la requête est prête pour l'évaluation par le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC).

Le dossier de requête indique que le projet proposé se fonde sur une évaluation attentive des besoins non couverts dans le secteur de l'éducation, qu'il est bien aligné sur le PSE élaboré

récemment, et qu'il est le fruit d'une collaboration étroite entre les autorités gouvernementales et les partenaires de l'éducation en Ouzbékistan. Dans la mesure où il s'agit du premier financement accordé à l'Ouzbékistan, les processus du GPE engagés dans le pays ont contribué à réunir les pouvoirs publics, la société civile et les partenaires donateurs en vue de planifier et de suivre de manière conjointe les activités du secteur.

L'appui du GPE servira de catalyseur en améliorant les possibilités d'accès à un enseignement préscolaire de qualité et à de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves inscrits dans l'enseignement secondaire général. Le projet reflète les objectifs stratégiques du GPE et renforcera les synergies avec des partenaires majeurs dans ce secteur, tels que l'UNICEF.

En termes de préparation à la mise en œuvre, étant donné que la conception et la mise en œuvre du projet ont été établies à partir d'un projet de la Banque mondiale récemment achevé, il ne devrait pas y avoir de retards. Le ministère a pris le projet en mains en préparant la version préliminaire du Manuel d'opérations qui définit les processus, les rôles et les responsabilités dans les domaines techniques et fiduciaires. Cette version a été communiquée à l'Entité de supervision.

Les facteurs de changement en Ouzbékistan sont les pouvoirs publics, les partenaires de développement du pays et les OSC qui ont donné de la voix pour attirer l'attention sur les questions relatives au travail forcé et au travail des enfants. Au fil du temps, le renforcement du dialogue et de la collaboration a permis de progresser dans la lutte contre le travail des enfants. Bien qu'il n'y ait pas de consensus sur le niveau de progrès réalisés, la collaboration reste possible dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé. Faisant partie intégrante du projet, les mécanismes de tiers et de recours permettront de vérifier la conformité aux lois et règlements en vigueur sur le travail des enfants et le travail forcé.

Annexe 1 :

Réponse aux observations et recommandations du Comité consultatif financier du GPE

A. Statut des pratiques relatives au travail des enfants en Ouzbékistan

En septembre 2013, l'Ouzbékistan a sollicité un financement du GPE ; mais lors de ses échanges, le CCF a relevé des problèmes graves liés au recours au travail des enfants pour la récolte du coton. Lors de sa réunion de novembre 2013, le Conseil d'administration du GPE a demandé que le CCF examine une proposition révisée de l'Ouzbékistan, qui prenne en compte les questions soulevées par ce comité. Le Conseil d'administration examinera ensuite les recommandations du CCF.

Se fondant sur son suivi de la récolte de coton de 2013 en Ouzbékistan, l'Organisation internationale du travail (OIT) a établi qu'il n'y avait pas de recours systématique au travail des enfants. Dans son rapport de février 2014, l'OIT a constaté que le Gouvernement ouzbek a réalisé des progrès dans l'application de l'arrêté ministériel de 2012 qui interdit aux enfants de moins de 18 ans de participer à la récolte du coton. La position de l'OIT selon laquelle l'Ouzbékistan a progressé dans la lutte contre le travail des enfants est largement partagée par les partenaires de développement du pays.

Un autre signal fort de l'engagement des autorités nationales à régler cette question est le retour de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui est en train de mettre en place un programme de travail en Ouzbékistan. En tant qu'institution spécialisée reconnue sur les droits des travailleurs, l'OIT a le mandat et l'expertise pour évaluer, surveiller et offrir une assistance technique aux pouvoirs publics en vue de renforcer continuellement le cadre d'action relatif au travail des enfants et au travail forcé en Ouzbékistan.

B. Recommandations sur les aspects techniques du projet

Observation du CCF : « une part importante du budget finance l'achat du matériel et il est difficile de savoir comment cela va améliorer les résultats scolaires ».

L'objectif du projet proposé est d'améliorer les conditions d'apprentissage dans les écoles d'enseignement secondaire général pendant la courte durée d'exécution de ses activités (trois ans), de jeter les bases en vue de l'amélioration des résultats scolaires sur le moyen et le long terme. Le PAD se fonde sur les enseignements tirés d'autres pays et qui montrent que les interventions en matière d'éducation qui favorisent la mise en place d'un meilleur environnement d'apprentissage entraînent des résultats scolaires élevés.

Observation du CCF : « l'utilité de la distribution de livres d'images aux parents est en cause ».

Se fondant sur des données probantes, le PAD a été révisé pour préciser que le projet financerait l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'acquisition précoce de la lecture, plutôt qu'une « distribution de livres d'images aux parents ». Les enfants de 3 à 6 ans qui ne sont pas formellement inscrits dans l'EPPE et qui vivent en zones rurales pourraient profiter de ce

programme pour s'initier à la lecture à la maison. Pour compléter la lecture à la maison, heures pendant lesquelles les enseignants espèrent créer des interactions positives entre les parents et les élèves, des stratégies innovantes d'alphabétisation sont prévues pour encourager les activités de lecture précoce avec les parents. Mise en place de petites bibliothèques d'EPPE dans les établissements d'enseignement préscolaire participants en vue d'encourager une participation soutenue et diversifiée et l'accès aux livres d'histoire.

Observation du CCF : « le manque d'intégration des langues des minorités ethniques dans le programme soulève des interrogations ».

Selon la loi sur l'éducation en Ouzbékistan, les enfants ont droit à l'éducation dans leur langue maternelle. Selon une politique en vigueur, dans les écoles d'enseignement préélémentaire, les comités de parents votent et décident de la langue d'enseignement. Les données du ministère de l'Éducation publique montrent que les langues ouzbèke, russe et karakalpak représentent ensemble 98 % de l'ensemble des enfants inscrits dans l'enseignement pré-primaire en Ouzbékistan (les russophones sont considérés comme une minorité linguistique en Ouzbékistan et représente une grande partie des minorités linguistiques évoquées plus haut). À la suite d'une longue discussion avec les autorités nationales, la conception du projet proposé indique que les livres d'histoire et le matériel didactique et d'enseignement pour la composante EPPE seraient produits dans les langues russe, ouzbèke et karakalpak. De plus, la composante sur l'enseignement secondaire général a été révisée pour encourager l'élaboration et la production de matériels didactiques pour les instituts de formation dans les langues russe, ouzbèke et karakalpak. Les nouveaux modules seront intégrés dans les cours réguliers des établissements de formation.